



AVIS AUX NAVIGATEURS

ÉDITION DE L'EST

Publiée mensuellement par la



GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

SOMMAIRE

	Page
Partie 1 Renseignements généraux et sur la sécurité.....	1 à 15
Partie 2 Corrections aux cartes	16 à 40
Partie 3 Corrections aux Aides radio à la navigation maritime.....	41 à 45
Partie 4 Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques.....	46 à 56
Partie 5 Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	57 à 62

Direction générale des programmes maritimes
Aides à la navigation

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans la titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Haute Mer Supérieure Grandes Marées, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante:

1 mille marin	= 1 852 mètres (6,076.1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609.3 mètres (5,280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) avant la modification à la carte. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées à la main par le Service Hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé, que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a de nombreux changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion - Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'informations maritimes et formule de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*.

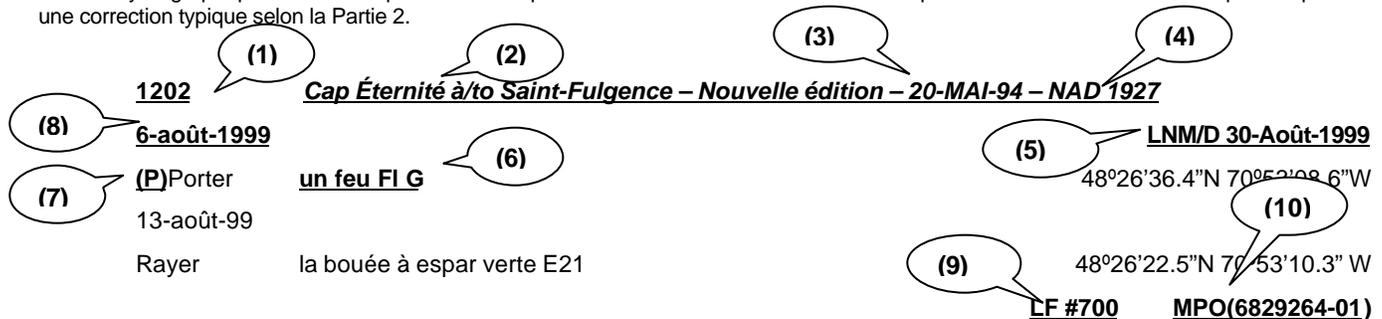
Édition mensuelle des Avis aux navigateurs - Les *Avis aux navigateurs*, publiés chaque mois, sont gratuits. Les navigateurs et navigatrices peuvent choisir entre les éditions *régionales* des *Avis aux navigateurs*. Les demandes d'inscription ou de retrait de la liste des destinataires doivent être faites en utilisant le formulaire inséré à la page *xiii* de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs*. Les changements d'adresse et/ou de nombre d'exemplaires doivent également être faits au moyen de ce formulaire.

Cartes marines et publications canadiennes - Veuillez consulter l'*Avis N° 14 de l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Cette liste est mise à jour périodiquement au moyen de l'édition mensuelle des *Avis aux navigateurs*.

NOTA: This publication is also available in English.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES - PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes. Les utilisateurs sont invités à consulter la carte 1, Symboles, abréviations et autres termes, du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes. L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2.



1 - Numéro de la carte

2 - Titre de la carte

3 - Date de la dernière nouvelle édition de la carte

4 - Système de référence géodésique

5 - Dernière correction

6 - Modification de la carte

7 - Type d'avis

8 - Date de la correction hebdomadaire de la carte

9 - Numéro du Livre des feux

10 - Numéro de référence

La dernière correction est identifiée par **LNMD** ou **(L)**dernier **(N)**Avis aux **(M)**navigateurs / **Date**. On exprime ce numéro soit dans l'ancien format des Avis (ex. : 594/99) ou dans le format jour-mois-année qui est la date reconnue comme la date de correction hebdomadaire de la carte présentée dans le diagramme ci-dessus sous l'item (8)

MISE EN GARDE

AVIS À LA NAVIGATION (RADIODIFFUSÉS ET ÉCRITS)

La Garde côtière canadienne procède actuellement à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'Avis à la navigation radiodiffusés et écrits qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction directe sur les cartes ou réimpressions/nouvelles éditions de cartes marines.

La publication des Avis aux navigateurs ainsi que la mise à jour des cartes marines sont retardées en raison du grand nombre de ces modifications.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avis à la navigation écrits pertinents jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

La liste des Avis à la navigation en vigueur est publiée sur une base hebdomadaire et est disponible aux bureaux locaux de la Garde côtière canadienne.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission de cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec votre représentant local de la Garde côtière canadienne.

Terre-Neuve

Centre SCTM - St.John's
Téléphone: (709) 772-2083
Facs: (709) 772-5369

Maritimes

Centre Régional des Opérations des Maritimes
Sans frais dans la région des Maritimes 1-800-565-1633
Téléphone: (902) 426-6030
Facs: (902) 426-6334
<http://www.mar.dfo.mpo.gc.ca/cg/ops/roc.htm>
Courrier électronique: ROCWeb@mar.dfo-mpo.gc.ca

Centre & Arctique

Centre SCTM - Sarnia
Sans frais en Ontario 1-800-265-0237
Téléphone: (519) 337-6360
Facs: (519) 337-2498

Région du Québec

Centre Opérationnel Régional GC\SO\COR
Agent d'information opérationnelle
Téléphone: (418) 648-5410
Facs: (418) 648-7244
Courrier électronique: OPSAVIS@dfo-mpo.gc.ca

Pacifique

Centre régional d'information maritime - Pacifique
Téléphone: (604) 666-6011
Facs: (604) 666-8453
Courrier électronique: RMIC-Pacific@pac.dfo-mpo.gc.ca
Information - Avis à la navigation
http://www.pacific.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm/index_f.htm

SERVICE ENTIÈREMENT OPÉRATIONNEL (SEO) DU DGPS

La Garde côtière canadienne donne avis que le service entièrement opérationnel (SEO) du DGPS est disponible pour le positionnement et la navigation.

Le SEO signifie que le service assurera une diffusion DGPS à l'aide d'un message de type 9 RTCM pour les corrections de pseudoportée à une vitesse de diffusion des données de 200 baud. Il faut consulter les Aides radio à la navigation maritime pour connaître la couverture annoncée approximative de chaque station différentielle.

Les usagers sont également prévenus que les corrections différentielles sont fondées sur la position du système NAD 83 de l'antenne de la station de référence et les positions obtenues à l'aide du DGPS doivent faire référence à ce système de coordonnées seulement. Les récepteurs doivent être réglés au système WGS 84 pour être en mesure d'obtenir une précision de positionnement optimale.

Tableau des stations de référence du DGPS au Canada						
Nom de la station	Nos d'ident. des stations de référence	DGPS Ident. station	Position géogr.		Fréquence [kHz]	Bit/s
			Latitude	Longitude		
Cape Race, T.-N.	338, 339	940	46 46 N	53 11 W	315	200
Cape Ray, T.-N.	340,341	942	47 38 N	59 14 W	288	200
Cape Norman, T.-N.	342,343	944	51 30 N	55 49 W	310	200
Rigolet, T.-N.	344,345	946	54 11 N	58 27 W	299	200
Île Partridge, N.-B.	326,327	939	45 14 N	66 03 W	295	200
Pointe Escuminac, N.-B.	332, 333	936	47 04 N	64 48 W	319	200
Fox Island, N.-É.	336,337	934	45 20 N	61 05 W	307	200
Western Head, N.-É.	334,335	935	43 59 N	64 40 W	312	200
Hartlen Point, N.-É.	330,331	937	44 36 N	63 27 W	298	200
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc	312,313	929	45 19 N	73 19 W	296	200
Lauzon, Qc	316,317	927	46 49 N	71 10 W	309	200
Rivière-du-Loup, Qc	318,319	926	47 46 N	69 36 W	300	200
Moisie, Qc	320,321	925	50 12 N	66 07 W	313	200
Warton, Ont.	310,311	918	44 45 N	81 07 W	286	200
Cardinal, Ont.	308,309	919	44 47 N	75 25 W	306	200
Alert Bay, C.-B.	300,301	909	50 35 N	126 55 W	309	200
Amphitrite Pt., C.-B.	302,303	908	48 55 N	125 33 W	315	200
Richmond, C.-B.	304,305	907	49 11 N	123 07 W	320	200
Sandspit, C.-B.	306,307	906	53 14 N	131 49 W	300	200

RÉCEPTEUR DGPS - MISE EN GARDE

Le message diffusé par les stations du système de positionnement global différentiel de la Garde côtière canadienne comprend de l'information sur l'intégrité du système visant à avertir le récepteur DGPS d'un utilisateur d'une condition de défaillance ou encore du fait qu'un seuil de tolérance a été dépassé à une station DGPS. Pendant les essais, on a constaté que certains récepteurs d'utilisateurs ne traitaient pas convenablement l'information sur l'intégrité du système. Ce traitement déficient par l'équipement de l'utilisateur peut engendrer des positions incorrectes.

Veillez communiquer avec le fabricant ou le fournisseur de votre récepteur DGPS afin de vous assurer que votre récepteur permet de traiter convenablement l'information sur l'intégrité de la station de référence DGPS.

ALERTE À L'INTENTION DES UTILISATEURS DU DGPS

En mars 1997, la Garde côtière canadienne a reçu des rapports à l'effet que certains récepteurs DGPS ignoraient apparemment la mise en garde diffusée signalant l'interruption immédiate de la correction des signaux émis par un satellite particulier. Les rapports indiquent que l'équipement de certains utilisateurs ne reconnaît pas convenablement cet indicateur de "ne pas utiliser" la correction et par conséquent la traite à tort comme une correction. Il peut en résulter des erreurs sur la position pouvant atteindre 15 kilomètres lorsque le récepteur est utilisé en mode DGPS. Les utilisateurs du DGPS sont avisés du fait qu'ils devraient immédiatement communiquer avec le fabricant de leur équipement afin de déterminer si une mise à niveau de leur récepteur est nécessaire.

DGPS station anomaly report / Rapport d'anomalie des stations DGPS

With the purpose of constantly evaluating the quality of the DGPS service offered, the Canadian Coast Guard is providing the mariner with the following anomaly report. This report will allow us to get well-supported information concerning the anomaly and thus, will facilitate the identification of the origin of the problem. Please fill accordingly each section of this report and forward it by the suggested ways. You will find a legend at the end of this document.

Avec le souci d'évaluer constamment la qualité du service DGPS offert, la Garde côtière met à la disposition du navigateur le présent rapport d'anomalie. Ce rapport servira à bien documenter l'anomalie et, de ce fait, facilitera l'identification ou la recherche de la source du problème. Nous vous prions de bien remplir chaque section de ce rapport et de l'acheminer de la façon suggérée. Vous trouverez une légende à la fin de ce document.

User informations / Renseignements sur l'utilisateur

Vessel name / Nom du navire: _____ Destination: _____

Vessel position at the beginning of the anomaly /

Position du navire au début de l'anomalie : _____

Vessel position at the end of the anomaly /

Position du navire à la fin de l'anomalie : _____

Anomaly report / Rapport d'anomalie

Date and time of the anomaly / Date et heure de l'anomalie: _____ Duration / Durée: _____

Number of satellites tracked on GPS receiver / Nombre de satellites reçu par le récepteur: _____

DGPS site using / Station DGPS utilisée: Freq.: _____ kHz SS: _____ dB SNR: _____ dB

DOP Geometry / Géométrie DOP : _____

User receiver operates correctly with other DGPS sites? /

Votre équipement DGPS fonctionne-t-il normalement à l'utilisation d'autres stations DGPS?: Yes/ Oui ___ No / Non ___

Comments / Commentaires: _____

Point of contact / Personne-ressource: Name/ Nom: _____

Phone / Téléphone : _____

Weather conditions / Conditions météo

Winds / Vents : Direction: _____ Speed / Vitesse: _____ KTS

Temp. °C: _____ VIS: _____ N.M.

Sea State / État de la mer : _____

Bearing and range to electrical storm /

Direction et distance de l'orage : _____

Time of the storm / Heure de l'orage: _____ UTC

Essential informations on user equipment to fill / Renseignements indispensables sur l'équipement à remplir:

User equipment informations / Renseignements sur l'équipement

GPS receiver / Récepteur GPS: Make / Fabricant: _____ Model: _____

DGPS beacon receiver / Démodulateur DGPS: Make / Fabricant : _____ Model: _____

Gyro interface with GPS / Gyro intégré avec le GPS? Yes / Oui : _____ No / Non : _____

DGPS interfaced with an ECDIS / DGPS intégré dans un SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non : _____

If yes, please fill below / Si oui, S.V.P. compléter ci-dessous:

ECDIS / SVCEI: Make / Fabricant: _____ Model: _____

Radar image interfaced / Image radar intégrée?: Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Gyro interfaced with ECDIS / Gyro intégré avec SVCEI? Yes / Oui: _____ No / Non: _____

Permanent installation or in evaluation / Installation permanente ou en évaluation : _____

This report can be sent the following ways / Ce rapport peut être acheminé selon les façons suivantes:

- 1) Fax / Par télécopieur : (613) 998-8428
Attention: Aids to Navigation / Aides à la navigation

- 2) Mail / Par la poste: Director, Navigation Systems Branch
Department of Fisheries and Oceans
200 Kent Street, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Directeur, Direction des systèmes à la navigation maritimes
Ministère des Pêches et Océans
200, rue Kent, Station 5130
Ottawa, ON
K1A 0E6

Canada

Legend/Légende

- Position :** Position can be provided by latitude, longitude, bearing and distance, location of a buoy, etc.
La position peut être donnée en latitude, longitude, relèvement et distance, emplacement de bouée, etc.
- KTS :** Wind speed in knots / Vitesse du vent en noeuds.
- N.M. :** Visibility in Nautical Miles / Visibilité en milles nautiques.
- Freq. kHz :** Frequency in kilohertz / Fréquence en kilohertz .
- SS :** Signal strength in decibel / Force de signal en décibel.
- SNR :** Signal to noise ratio in decibel / Rapport signal-bruit en décibel .
- DOP (dilution of precision) :** Measure of the geometrical «strength » of the GPS satellite configuration. The DOP is measured on a scale of 1 to 10 / Mesure de la « force » géométrique de la configuration satellite. Le DOP est mesuré sur une échelle de 1 à 10
- SVCEI / ECDIS :** Electronic Chart Display and Information System / Système de Visualisation de Cartes
Electroniques et d'Information .

ÉDITION MENSUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS

CHANGEMENTS À LA LISTE DES DESTINATAIRES

Chef, Avis aux navigateurs
Aides à la navigation
Direction générale des programmes maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Téléphone (613) 990-3037
Facsimilé (613) 998-8428

Prière d'indiquer l'édition que vous désirez recevoir.

ÉDITION DE L'EST (Inclus les zones de l'Arctique, de Terre-Neuve, des Maritimes, du Golfe et Fleuve Saint-Laurent et du Centre) _____

ÉDITION DE L'OUEST (Inclus les zones de l'Arctique et du Pacifique) _____

AJOUTER _____ **MODIFIER** _____ **RETIRER** _____ **QUANTITÉ** _____

ANCIENNE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS
NOUVELLE ADRESSE	
NOM	
ADRESSE	APP.
VILLE	CODE POSTAL
PROVINCE	PAYS

N^o d'identification au-dessus de l'adresse sur l'étiquette
ou

Joindre l'étiquette d'adresse à ce formulaire

INDEX

AVIS AUX USAGERS	1
*609 BAIE DE FUNDY - BASSIN DE GRAND MANAN - DISPOSITIF DE SÉPARATION DU TRAFIC	15
CANADA – AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D’ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.....	1
*610(T) CANADA - CONDITIONS DE NON-FONCTIONNEMENT TEMPORAIRE DU SERVICE DE DGPS.	11
*602 CANADA - MODIFICATIONS AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX ZONES DE SERVICES DE TRAFIC MARITIME – MPO 5765	1
*603(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - ESTUAIRE - ÎLE AUX ŒUFS - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ.....	14
*604(P) ÎLE DU CAP-BRETON - CAPE NORTH - SIGNAL DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉ.....	14
*611 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - NOUVELLE ÉDITION DU LIVRE DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME – EAUX INTÉRIEURES – 2003.	14
PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS À LA PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE, ST-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L’ARCTIQUE DE L’EST) - 2003.	41
*606 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES.	11
*605 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION - S57.	12
*607 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES CORRIGÉES À LA MAIN.	12
*608 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.	13

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1203	16	2257	32	4626	11
1221	16	2260	32	4643	11
1230	16	2268	33	4652	11
1235	16	2283	33	4732	11
L/C1236	16	2289	33	4771	11
1312	16, 17	2291	33	4845	37
1313	17	2299	33	4849	37, 38
1317	17	4003	34	L/C4850	38
1350	17, 18	4011	34	4853	38
1351	18	4015	11	L/C4854	38
1409	18	4016	11	4905	38
1410	18, 19	4017	34	4911	38
1510	19, 20	4117	34	4920	38, 39
1512	20	L/C4227	34, 35	4921	39
2028	20	4306	35	4950	39
2077	20	4307	35	L/C4951	39
2086	20	4308	11	L/C4952	39
L/C2120	20-23	4335	36	4956	39, 40
L/C2122	23-26	4365	36	5033	11
L/C2123	26	4384	11	6035	40
2181	26	4429	36, 37	6242	40
2202	27	4437	11	L/C8014	40
2203	27, 28	4474	37	8049	11
2205	28	4486	47		
2218	28	4498	11		
2222	28	4509	11		
2241	28	4514	11		
L/C2243	29-32	4625	11		

CANADA – AUTORISATION DE MOUVEMENT 96 HEURES AVANT D'ENTRER DANS LES EAUX CANADIENNES - MISE EN GARDE.

En vigueur le 11 octobre 2001, 0000 UTC, le capitaine de tout navire:

d'une jauge brute de 500 tonneaux ou plus;

remorquant ou poussant un bâtiment lorsque la somme de leurs jauges brutes est de 500 tonneaux ou plus;

transportant un polluant ou des marchandises dangereuses, ou remorquant ou poussant un bâtiment qui transporte un polluant ou des marchandises dangereuses;

doit solliciter une autorisation de mouvement 96 heures avant que le navire entre dans les eaux canadiennes en provenance du large ou aussitôt que possible lorsque l'heure prévue d'arrivée du navire dans les eaux canadiennes est moins de 96 heures après l'heure où le navire a quitté son dernier port d'escale. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

AVIS AUX USAGERS

Avis concernant les cartes du Service hydrographique du Canada, achetées entre août 2002 et mars 2003.

Nous avons découvert récemment que certaines cartes marines imprimées mises en circulation par le Service hydrographique du Canada entre le mois d'août 2002 et le mois de mars 2003, ne résistent pas bien à une utilisation normale.

Les défauts se situent au niveau de l'encre qui s'efface trop rapidement ou qui pèle, des cartes qui ne résistent pas au pliage ou qui se détériorent prématurément après avoir été en contact avec de l'humidité. Ces cartes sont aisément identifiables au type de papier utilisé : papier couché (papier lisse recouvert d'un enduit). C'est cet enduit qui se détache du papier lors d'une manipulation normale. Il s'agit d'un défaut de fabrication où la couche a été mal appliquée au papier.

La meilleure façon de vérifier votre carte est d'utiliser votre ongle pour gratter sur une surface blanche de la carte. Les cartes présentant les défauts susmentionnés se désagrégeront, laissant une substance blanche sur l'ongle.

Si vous détenez une ou plusieurs cartes de la période indiquée ayant ce défaut, contactez votre dépositaire pour un remplacement gratuit.

Nous nous excusons pour tout désagrément causé par cette situation et nous vous assurons que nous avons pris toutes les mesures possibles pour éviter ce genre d'inconvénients à l'avenir.

***602 CANADA - MODIFICATIONS AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX ZONES DE SERVICES DE TRAFIC MARITIME – MPO 5765**

Publication : Exigences réglementaires relatives aux zones de services de trafic maritime – MPO 5765

Note : Toutes les modifications de la zone STM de la baie de Fundy seront en vigueur le 1 juillet 2003.

1. Tableau I – Les items suivants doivent être modifiés :

Item 7, colonne 2

Modifier par la description suivante :

PARTIE 1 – Édition 06/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

La zone des Services du trafic maritime la baie de Fundy comprend toutes les eaux canadiennes à l'intérieur de la zone délimitée par une ligne tirée dans une direction de 270° (vraie) depuis la pointe Chebogue, par 43 43 54.3N, 66 07 08.0W ; de là, en passant par les positions suivantes :

(i)	43 43 54.3N	66 26 28.0W
(ii)	43 58 45.3N	66 27 43.0W
(iii)	44 09 30.3N	66 47 01.0W
(iv)	44 11 50.3N	66 49 31.0W
(v)	44 14 57.3N	66 52 40.0W
(vi)	44 17 21.2N	66 55 08.0W
(vii)	44 22 30.2N	67 18 58.1W
(viii)	44 29 50.2N	67 15 08.1W
(ix)	44 35 30.2N	67 08 13.0W
(x)	44 42 00.2N	66 58 22.0W
(xi)	44 46 35.6N	66 54 09.2W

de là, longeant la frontière entre le Canada et les États-Unis jusqu'à la rive, à la position 45 11 30.5N, 67 17 00.6W; de là longeant la rive canadienne du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse jusqu'au point de départ à la pointe Chebogue, y compris la zone de pêche 2.

**Note : Les positions exprimées en latitude et en longitude sont données en NAD 83*

Item 7, colonne 4

Modifier par la description suivante :

La limite sud de la zone et une ligne joignant les positions suivantes :

- (i) 45 03 29.2N 66 27 32.8W
- (ii) 44 53 14.6N 66 36 00.1W
- (iii) 44 43 08.8N 66 44 16.6W
- (iv) 44 36 38.0N 65 56 28.7W

**Note : Les positions exprimées en latitude et en longitude sont données en NAD 83*

Item 8, colonne 2

Modifier par la description suivante :

La zone des Services du trafic maritime la baie de Fundy comprend toutes les eaux canadiennes à l'intérieur de la zone délimitée par une ligne tirée dans une direction de 270° (vraie) depuis la pointe Chebogue, par 43 43 54.3N, 66 07 08.0W; de là, en passant par les positions suivantes :

(i)	43 43 54.3N	66 26 28.0W
(ii)	43 58 45.3N	66 27 43.0W
(iii)	44 09 30.3N	66 47 01.0W
(iv)	44 11 50.3N	66 49 31.0W
(v)	44 14 57.3N	66 52 40.0W
(vi)	44 17 21.2N	66 55 08.0W
(vii)	44 22 30.2N	67 18 58.1W
(viii)	44 29 50.2N	67 15 08.1W
(ix)	44 35 30.2N	67 08 13.0W
(x)	44 42 00.2N	66 58 22.0W
(xi)	44 46 35.6N	66 54 09.2W

PARTIE 1 – Édition 06/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

de là, longeant la frontière entre le Canada et les États-Unis jusqu'à la rive, à la position 45 11 30.5N, 67 17 00.6W; de là longeant la rive canadienne du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse jusqu'au point de départ à la pointe Chebogue, y compris la zone de pêche 2.

*Note : *Les positions exprimées en latitude et en longitude sont données en NAD 83*

Item 8, colonne 4

Modifier par la description suivante :

Depuis la limite intérieure du secteur 1 vers l'est jusqu'à une ligne joignant les positions 45 19 22.5N, 65 32 05.4W et 44 56 54.3N, 65 15 49.4W, y compris les eaux du port de Saint-Jean, au nord d'une ligne joignant la pointe Pleasant, par 45 16 28.7N, 66 05 47.1W; et Pokiok, par 45 16 38.3, 66 05 34.5W.

*Note : *Les positions exprimées en latitude et en longitude sont données en NAD 83*

Item 9, colonne 2

Modifier par la description suivante :

La zone des Services du trafic maritime la baie de Fundy comprend toutes les eaux canadiennes à l'intérieur de la zone délimitée par une ligne tirée dans une direction de 270° (vraie) depuis la pointe Chebogue, par 43 43 54.3N, 66 07 08.0W; de là, en passant par les positions suivantes :

(i)	43 43 54.3N	66 26 28.0W
(ii)	43 58 45.3N	66 27 43.0W
(iii)	44 09 30.3N	66 47 01.0W
(iv)	44 11 50.3N	66 49 31.0W
(v)	44 14 57.3N	66 52 40.0W
(vi)	44 17 21.2N	66 55 08.0W
(vii)	44 22 30.2N	67 18 58.1W
(viii)	44 29 50.2N	67 15 08.1W
(ix)	44 35 30.2N	67 08 13.0W
(x)	44 42 00.2N	66 58 22.0W
(xi)	44 46 35.6N	66 54 09.2W

de là, longeant la frontière entre le Canada et les États-Unis jusqu'à la rive, à la position 45 11 30.5N, 67 17 00.6W; de là longeant la rive canadienne du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse jusqu'au point de départ à la pointe Chebogue, y compris la zone de pêche 2.

*Note : *Les positions exprimées en latitude et en longitude sont données en NAD 83*

Item 9, colonne 4

Modifier par la description suivante :

Toutes les eaux entourées par les rives du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse à l'est d'une ligne joignant les positions 45 19 22.5N, 65 32 05.4W; et 44 56 54.3N, 65 15 49.4W; ligne qui est définie comme la limite est du secteur 2.

*Note : *Les positions exprimées en latitude et en longitude sont données en NAD 83*

**PARTIE 1 – Édition 06/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ**

2. Tableau II

Remplacer les pages 6 à 11 inclusivement par les pages suivantes :

TABLEAU II

Item	Colonne 1 Nom du Secteur de la zone des Services du trafic maritime	Colonne 2 Nom du point d'appel	Colonne 3 Numéro du point d'appel	Colonne 4 Description du point d'appel
				63°33'07"W.
48	Halifax Secteur 2	Ives Knoll	7	Une ligne passant par la bouée lumineuse HT2, par 44°37'50"N 63°32'47"W; orientée dans une direction de 246° (vrai) et s'étendant jusqu'au rivage.
49	Halifax Secteur 2	Pointe Indian	8	Une ligne passant par la pointe Indian, par 44°37'38"N 63°31'51"W orientée dans une direction 030° (vrai) s'étendant jusqu'au rivage opposé.
50	Halifax Secteur 2	Route du traversier	9	Une ligne passant par la position 44°39'47".5N 63°34'11".5W; orientée dans une direction de 221° (vrai) et s'étendant jusqu'au rivage opposé.
51	Halifax Secteur 2	IOB (Institut océanographique de Bedford)	10	Une ligne passant par la position 44°41'21".5N 63°37'01"W; orientée dans une direction de 197° (vrai) et s'étendant jusqu'au rivage opposé.
52	Baie de Fundy Secteur 1		1A	Un point par 44 10 40.3N, 66 48 16.0W
53	Baie de Fundy Secteur 1		1B	Un point par 44 16 09.3N, 66 53 54.0W
54	Baie de Fundy Secteur 1		2A	Un point par 44 19 11.4N, 66 34 12.4W
55	Baie de Fundy Secteur 1		2B	Un point par 44 23 16.9N, 66 39 28.0W

***Note :** Les positions exprimées en latitude et en longitude de la zone STM de la Baie de Fundy sont données en NAD 83.

PARTIE 1 – Édition 06/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

TABLEAU II

Item	Colonne 1 Nom du Secteur de la zone des Services du trafic maritime	Colonne 2 Nom du point d'appel	Colonne 3 Numéro du point d'appel	Colonne 4 Description du point d'appel
56	Baie de Fundy Secteur 1		3A	Un point par 44 30 09.3N, 66 15 56.5W
57	Baie de Fundy Secteur 1		3B	Un point par 44 32 25.8N, 66 20 46.0W
58	Baie de Fundy Secteurs 1 et 2		4A	Un point par 44 38 53.3N, 66 12 43.9W
59	Baie de Fundy Secteurs 2		4B	Un point par 44 50 17.8N, 66 14 19.5W
59.1	Baie de Fundy Secteurs 2		4C	Un point par 44 44 49.1N, 66 10 32.7W
59.2	Baie de Fundy Secteurs 1 et 2		4D	Un point par 44 39 38.1N, 66 18 11.2W
59.3	Baie de Fundy Secteurs 2		4E	Un point par 44 49 38.3N, 66 23 40.2W
60	Baie de Fundy Secteur 2		5A	Un point par 45 01 45.3N, 66 04 08.4W
61	Baie de Fundy Secteur 2		5B	Un point par 45 02 45.3N, 66 09 35.4W
62	Baie de Fundy Secteur 2	Feu et bouée à sifflet lumineuse « J » du Port de Saint-Jean	6	Une ligne joignant les positions 45 13 30.4N, 66 05 45.1W; et 45 12 55.3N, 66 02 36.9W; et 45 12 59.3N, 66 00 28.2W
63	Baie de Fundy Secteur 2	Île Partridge	7	Une ligne joignant les positions 45 14 10.3N, 66 03 12.1W; et 45 14 20.3N, 66 00 07.9W

***Note :** Les positions exprimées en latitude et en longitude de la zone STM de la Baie de Fundy sont données en NAD 83.

PARTIE 1 – Édition 06/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

TABLEAU II

Item	Colonne 1 Nom du Secteur de la zone des Services du trafic maritime	Colonne 2 Nom du point d'appel	Colonne 3 Numéro du point d'appel	Colonne 4 Description du point d'appel
64	Baie de Fundy Secteur 2		8	Un point par 45 15 30.3N, 66 03 31.3W
65	Baie de Fundy Secteur 2		9	Un point par 45 16 10.9N, 66 04 24.9W
66	Baie de Fundy Secteur 2		10	Un point par 45 16 00.5N, 66 05 39.1W
67	Baie de Fundy Secteur 2		11	Un point par 45 15 51.5N, 66 02 37.6W
68	Baie de Fundy Secteur 1		1C	Une ligne joignant les positions 44 17 21.2N, 66 55 08.0W; et 44 22 30.2N, 67 18 58.1W
69	Baie de Fundy Secteur 1		1E	Une ligne joignant les positions 44 22 30.2N, 67 18 58.1W; 44 29 50.2N, 67 15 08.1W; et 44 35 30.2N, 67 08 13.0W; et 44 42 00.2N, 66 58 22.0W; et 44 46 35.6N, 66 54 09.2W; et 44 47 39.1N, 66 53 07.5W
70	Baie de Fundy Secteur 1		1P	Une ligne joignant les positions 44 45 35.7N, 66 50 01.9W et 44 45 37.0N, 66 50 03.0W, et, de là, longeant la limite entre les zones de pêche 2 et 4 jusqu'à 44 47 39.1N, 66 53 07.5W; de là, longeant la frontière entre le Canada et les États- Unis jusqu'à 44 49 31.8N, 66 55 57.3W, et longeant le prolongement de cette frontière jusqu'à 44 50 16.8N, 66 57 05.2W

***Note :** Les positions exprimées en latitude et en longitude de la zone STM de la Baie de Fundy sont données en NAD 83.

PARTIE 1 – Édition 06/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

TABLEAU II

Item	Colonne 1 Nom du Secteur de la zone des Services du trafic maritime	Colonne 2 Nom du point d'appel	Colonne 3 Numéro du point d'appel	Colonne 4 Description du point d'appel
71	Baie de Fundy Secteur 1		2P	Une ligne joignant les positions 44 55 57.4N, 66 53 55.3W; et 44 56 09.8N, 66 44 04.3W
72	Baie de Fundy Secteur 1		2R	Une ligne joignant les positions 44 56 10.6N, 66 43 57.7W; et 44 53 14.6N, 66 36 00.1W
73	Baie de Fundy Secteurs 1 et 2		3Q	Une ligne joignant les positions 44 43 08.8N, 66 44 16.6W; 44 53 14.6N, 66 36 00.1W et 45 03 29.2N, 66 27 32.8W
74	Baie de Fundy Secteur 2		5R	Une ligne joignant les positions 45 03 00.3N, 66 10 58.0W; 45 03 36.3N, 66 12 22.0W; et 45 07 06.7N, 66 20 50.8W
75	Baie de Fundy Secteur 1		3P	Une ligne joignant les positions 45 02 19.6N, 66 48 31.1W; et 44 55 57.4N, 66 53 55.3W
76	Baie de Fundy Secteur 1		4P	Une ligne joignant les positions 44 56 48.5N, 66 58 14.0W; et 44 55 40.6N, 66 56 37.4W
77	Baie de Fundy Secteur 1		5P	Une ligne joignant les positions 45 04 17.0N, 66 55 12.6W; et une position sur la frontière entre le Canada et les États- Unis, par 45 01 36.7N, 67 03 56.6W
78	Baie de Fundy Secteur 1		1M	Une ligne joignant les positions 43 58 45.3N, 66 27 43.0W; et 44 09 30.3N, 66 47 01.0W

***Note :** Les positions exprimées en latitude et en longitude de la zone STM de la Baie de Fundy sont données en NAD 83.

PARTIE 1 – Édition 06/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

TABLEAU II

Item	Colonne 1 Nom du Secteur de la zone des Services du trafic maritime	Colonne 2 Nom du point d'appel	Colonne 3 Numéro du point d'appel	Colonne 4 Description du point d'appel
79	Baie de Fundy Secteur 1		2M	Une ligne joignant les positions 44 05 12.0N, 66 12 42.8W; et 44 12 08.3N, 66 23 09.0W
80	Baie de Fundy Secteur 1		3M	L'arc d'un cercle d'un rayon de 1 ½ mille nautique centré sur la position 44 22 21.0N, 66 12 12.0W, s'étendant d'une rive à l'autre dans les eaux de la baie St.-Mary's et joignant les positions suivantes : 44 23 31.3N, 66 10 53.6W; 44 21 15.2N, 66 10 46.4W, et 44 21 19.9N, 66 13 44.1W
81	Baie de Fundy Secteur 1		4M	L'arc d'un cercle d'un rayon de 1 ½ mille nautique centré sur la position 44 24 14.5N, 66 12 55.0W, s'étendant d'une rive à l'autre dans les eaux de la baie de Fundy et joignant les positions suivantes : 44 23 02.8N, 66 14 10.8W; 44 25 19.6N, 66 14 21.7W; et 44 25 21.9N, 66 11 31.8W.
82	Baie de Fundy Secteur 2		6M	Une ligne joignant les positions 44 39 56.6N, 65 49 57.2W ; et 45 01 30.3N, 66 02 46.0W
83	Baie de Fundy Secteur 2		5U	Une ligne joignant les positions 45 08 02.3N, 65 50 56.9W; et 45 15 24.3N, 65 48 39.9W

***Note : Les positions exprimées en latitude et en longitude de la zone STM de la Baie de Fundy sont données en NAD 83.**

PARTIE 1 – Édition 06/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

TABLEAU II

Item	Colonne 1 Nom du Secteur de la zone des Services du trafic maritime	Colonne 2 Nom du point d'appel	Colonne 3 Numéro du point d'appel	Colonne 4 Description du point d'appel
84	Baie de Fundy Secteur 2		1D	L'arc d'un cercle d'un rayon de 2 milles nautiques centré sur la position 44 42 38.8N, 65 46 23.9W, s'étendant d'une rive à l'autre dans les eaux de la baie de Fundy et joignant les positions suivantes : 44 41 03.7N, 65 48 06.6W ; 44 44 00.3N, 65 48 27.5W; et 44 43 09.9N, 65 43 41.4W.
85	Baie de Fundy Secteur 2		5S	Une ligne joignant les positions 45 01 30.3N, 66 02 46.0W; et 45 08 02.3N, et 65 50 56.9W
86	Baie de Fundy Secteurs 2 et 3		8U	Une ligne joignant les positions 45 19 22.5N, 65 32 05.4W; et 44 56 54.3N, 65 15 49.4W
87	Baie de Fundy Secteur 1		1L	Une ligne joignant les positions 43 43 54.3N, 66 26 28.0W; et 43 58 45.3N, 66 27 43.0W
88	Baie de Fundy Secteur 1		1Y	Une ligne joignant les positions 43 43 54.3N, 66 07 08.0W; et 43 43 54.3N, 66 26 28.0W
89	Baie de Fundy Secteur 1		2Y	L'arc d'un cercle d'un rayon de 1½ mille nautique centré sur la position 43 46 57.3N, 66 09 29.5W, s'étendant d'une rive à l'autre dans les eaux de Yarmouth Sound et joignant les positions suivantes : 43 46 08.4N, 66 07 45.2W; 43 46 29.7N, 66 11 27.7W, et 43 48 24.5N, 66 10 00.3W.

***Note :** Les positions exprimées en latitude et en longitude de la zone STM de la Baie de Fundy sont données en NAD 83.

PARTIE 1 – Édition 06/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

TABLEAU II

Item	Colonne 1 Nom du Secteur de la zone des Services du trafic maritime	Colonne 2 Nom du point d'appel	Colonne 3 Numéro du point d'appel	Colonne 4 Description du point d'appel
90	St-Laurent Secteur 1	Méridien 66W	1	Le méridien de longitude 66°00'00"W.
91	St-Laurent Secteur 1	Pointe-des-Monts	2	Une ligne joignant les positions 49°19'00"N 67°22'52"W et 48°55'18"N 67°16'18W.
92	St-Laurent Secteurs ½	Pointe de Manicouagan	3	Une ligne joignant les positions 49°06'04".3N 68°11'39".7W et 48°42'00"N 67°52'00"W.
93	St-Laurent Secteur 2	Pointe au Boisvert	4	Une ligne joignant les positions 48°33'55"N 69°08'32"N et 48°19'42"N 68°50'18"W.
94	St-Laurent Secteur 2		5	48°20'54"N 69°19'42"W
95	St-Laurent Secteur 2	Les Escoumins	5	Une ligne joignant les positions 48°19'05"N 69°24'53"W et 48°08'05N 69°11'14"W.
96	St-Laurent Secteur 2	Phare du haut-fond Prince	6	Une ligne joignant les positions 48°09'36"N 69°39'00"W; 48°06'30"N 69°36'53"W et 48°05'38"N 69°34'01"W et une ligne joignant les positions 48°04'10"N 69°33'19"W et 48°03'04"N 69°25'29"W.
97	St-Laurent Secteurs 2 et 3	Ile Blanche	7	Une ligne joignant les positions 48°00'06"N 69°45'48"W; 47°58'25"N 69°37'51"W et 47°52'35"N 69°33'02"W.

***Note :** Les positions exprimées en latitude et en longitude de la zone STM de la Baie de Fundy sont données en NAD 83.

PARTIE 1 – Édition 06/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***610(T) CANADA - CONDITIONS DE NON-FONCTIONNEMENT TEMPORAIRE DU SERVICE DE DGPS.**

Référence : L'Avis 512(T)/2003 est annulé.

Certains satellites GPS sont temporairement hors d'usage, et ce problème a affecté le service de GPS différentiel fourni par la Garde côtière canadienne. Jusqu'au prochain avis annonçant le rétablissement de la constellation de GPS, les utilisateurs du service de DGPS peuvent s'attendre à avoir chaque jour une perte de service de quelques minutes.

De même, les utilisateurs de GPS auront une perte de service de GPS à cause d'une diminution de la constellation de GPS.

	27 juin – 3 juil.	4–10 juillet	11–17 juillet	18-24 juillet	25-31 juillet
Terre-Neuve	2147 – 2229	2118 – 2200	2049 – 2131	2021 – 2103	1952 - 2034
Maritimes	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement
Québec	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement
Centre et de l'Arctique	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement
<u>Pacifique</u>	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement

***606 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES.**

CARTES	TITRE & MATIÈRES	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Carte nouvelle	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente de la carte suivante sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
5033	Hawke Bay and / et Squasho Run	1:30000	09-MAI-2003	1	\$20.00
Nouvelles éditions	Tous les avis temporaires et préliminaires touchant la version précédente des cartes suivantes sont maintenant supprimés. Pour les avis toujours en vigueur, prière de consulter la partie 2 de cette édition.				
4015	Sydney to/à Saint-Pierre	1:350000	28-MAR-2003	1	\$20.00
4016	Saint-Pierre to/à St. John's	1:350000	06-JUN-2003	1	\$20.00
4308	St. Peters Bay to/à Strait of Canso	1:37500	21-MAR-2003	1	\$20.00
4384	Pearl Island to/à Cape La Have	1:39023	10-JAN-2003	1	\$20.00
4437	Pictou Harbour	1:12000	14-MAR-2003	1	\$20.00
4498	Pugwash Harbour and approches/et les approches	1:24000	20-JUN-2003	1	\$20.00
4509	Pistolet Bay	1:45000	06-JUN-2003	1	\$20.00
4514	St. Anthony Bight and Harbour	1:15000	23-MAI-2003	1	\$20.00
4625	Burin Peninsula to/à Saint-Pierre	1:75000	24-JAN-2003	1	\$20.00
4626	Saint-Pierre and/et Miquelon (France)	1:75000	24-JAN-2003	1	\$20.00
4643	Ile Saint-Pierre (France)	1:15000	28-MAR-2003	1	\$20.00
4652	Humber Arm Meadows Point to/à Humber River	1:14600	10-JAN-2003	1	\$20.00
4732	Approches to/Approches à Hamilton Inlet	1:223975	06-JUN-2003	1	\$20.00
4771	Eclipse Harbour to/à Cape White Handkerchief	1:82030	07-MAR-2003	1	\$20.00
8049	St. Michael Bay to/aux Gray Islands	1:500000	07-MAR-2003	1	\$20.00

PARTIE 1 – Édition 06/2003
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ

***605 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - CARTES ÉLECTRONIQUES DE NAVIGATION - S57.**

- Note: (1) Les cartes électroniques de navigation sont disponibles seulement auprès de: Nautical International Inc.
 B.P. Box 127, Station C
 St. John's, Terre-Neuve
 A1C 5H5
 Téléphone: 1-800-563-0634 ou 1-709-576-0634
 Télécopieur: 709-576-0636
- (2) Pour de plus amples renseignements concernant les taux de licence, prière de communiquer auprès de Nautical Data International Inc. à l'adresse susmentionnée.

PRODUIT EN CIRCULATION	
NUMERO CEN S-57	TITRE DE LA CARTE
CA570522	Approaches to/Approches à Tsehum Harbour
CA570177	Fraser River/Fleuve Fraser, Mitchell Island to/à New Westminster
CA479025	Sault-au Cochon à/to Quebec

***607 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA - LISTE DES CARTES CORRIGÉES À LA MAIN.**

Remplace la Liste des cartes corrigées à la main publiée dans l'Édition #03/03.

La présente est une liste de cartes, lesquelles, après la date de leur publication, sont corrigées à la main d'après les renseignements publiés dans les Avis aux navigateurs. Le SHC vous fournira sur demande la liste de corrections pour ces cartes. Vous pouvez dorénavant les obtenir du site Internet NOTMAR, <http://www.notmar.gc.ca>

1310	2058	2225	2294	6108	6422
1311	2059	2226	2297	6109	6423
1409	L/C 2060	L/C 2228	2298	6110	6424
1410	2061	2235	2299	6111	6425
1431	2064	2241	L/C 2300	6112	6426
1432	2067	L/C 2243	L/C 2301	6201	6427
1433	2069	L/C 2244	L/C 2302	6206	6428
1434	2070	L/C 2245	2303	6251	6429
1435	2077	2250	2304	6281	6430
1436	2085	2251	2305	6310	6431
1437	L/C 2100	2257	2306	6408	6432
1438	L/C 2110	2258	2307	6409	6433
1439	L/C 2120	2259	2308	6410	6434
L/C 2000	L/C 2121	2268	2309	6411	6435
2006	L/C 2122	2273	2310	6412	6436
2007	L/C 2123	2274	2311	6413	6437
2017	2165	2282	2312	6414	6438
2018	2181	2283	2313	6415	6441
2042	2200	L/C 2284	2314	6416	6451
2043	L/C 2201	2286	2315	6417	6452
2049	2218	2289	2318	6418	6453
2050	2221	2291	6105	6419	6454
2053	2222	2292	6106	6420	6455
2054	2223	2293	6107	6421	

***608 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – LISTE DES CARTES NON CORRIGÉES À LA MAIN.**

Remplace la liste des cartes non corrigées à la main depuis l'Édition #03/03.

La présente est une liste à jour des cartes, lesquelles, après la date de leur publication ne sont pas corrigées à la main.

Une liste des corrections est disponible sur demande pour chacune de ces cartes. Cette demande doit être par écrit à Information Nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et Océans, Ottawa, Ontario, K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition de la carte.

1350	2055	3058	6030	6243	6270	6356
1351	2086	3062	6035	6247	6271	6357
1361	2140	3080	6036	6248	6272	6358
1509	2261	3311	6037	6249	6273	6359
1551	2266	3312	6038	6258	6274	6360
1554	2267	3313	6050	6259	6285	6368
2011	2400	3488	6101	6260	6286	6369
2023	3052	3489	6205	6263	6287	6370
2024	3053	3601	6209	6264	6311	6371
2025	3055	6023	6240	6267	6341	6390
2026	3056	6026	6241	6268	6354	6505
2048	3057	6028	6242	6269	6355	6506

La présente est une liste de cartes qui ne sont pas corrigées manuellement après leur date de publication. Toute correction complémentaire qui s'appliquent à ces cartes sont disponibles sur le site web NOTMAR <http://www.notmar.gc.ca> sur le site web www.charts.gc.ca ou encore dans les éditions précédentes des *Avis aux Navigateurs*. »

1400	1550	2028	2205	4142	6211	6216
1510	1552	2029	2206	4145	6212	6217
1512	1553	2044	2260	6021	6213	6218
1513	1555	2202	3050	6022	6214	
1514	2021	2203	3061	6100	6215	
1515	2022	2204	4141	6207		

Veuillez prendre note que certaines cartes qui ne sont normalement pas corrigées par le SHC pour refléter les *Avis aux navigateurs*, ont été mises à jour avant leur distribution pour refléter les *Avis aux navigateurs*. Lorsqu'une carte comporte les deux notes suivantes :

1. "The information contained on this chart has been corrected from Notices to Mariners to the date of publication only. For subsequent corrections, consult the Notices to Mariners or write to Nautical Information, Canadian Hydrographic Service, Department of Fisheries and Oceans, Ottawa, Ontario K1A 0E6. Please state the latest edition date.

Le contenu de cette carte a été corrigé au moyen des Avis aux navigateurs au moment de sa publication seulement. Pour les corrections subséquentes, consulter les Avis aux navigateurs au écrire à Information nautique, Service hydrographique du Canada, ministère des Pêches et des Océans, Ottawa (Ontario) K1A 0E6. Veuillez indiquer la date de la dernière édition."

2. "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (suivie du numéro d'Avis aux navigateurs)"

La note, "NOTICES TO MARINERS / AVIS AUX NAVIGATEURS (suivie du numéro d'Avis aux navigateurs)" remplace la première note.

Veuillez noter que les publications intitulées *Guide des ports fédéraux pour petits bateaux* de l'Ontario et du Québec ne sont plus tenues à jour par le ministère des Pêches et des Océans. Par conséquent, les notes concernant ces publications seront retirées des cartes affectées, dès leur prochaine impression. »

***611 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - NOUVELLE ÉDITION DU LIVRE DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME – EAUX INTÉRIEURES – 2003.**

L'Édition 2003 du Livre des feux, des bouées et des signaux de brume – Eaux Intérieures est maintenant disponible. Cette publication renferme les modifications annoncées dans les Avis aux navigateurs jusqu'à l'édition mensuelle No. 5 de 2003. Le coût de cette publication est de \$19.95.

On peut se procurer cette publication par l'entremise des vendeurs accrédités du Service hydrographique du Canada. Une liste des vendeurs accrédités par le Service hydrographique du Canada est disponible sur le site Internet <http://www.cartes.gc.ca>

Cette publication peut aussi être téléchargée à partir du site Internet des Avis aux navigateurs au <http://www.notmar.gc.ca>

***603(P) FLEUVE SAINT-LAURENT - ESTUAIRE - ÎLE AUX ŒUFS - FEU À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: 1226

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanente l'aide à la navigation suivante:

Le feu du phare de Île aux Oeufs (L.F.1690) 49°37'19" N 67°10'31".8 W.

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent avis au surintendant, Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, 101 boulevard Champlain, Québec (Québec), G1K 7Y7, téléphone: (418) 648-3574, télécopieur: (418) 649-6690. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs objections et donner à l'appui, les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

***604(P) ÎLE DU CAP-BRETON - CAPE NORTH - SIGNAL DE BRUME À ÊTRE SUPPRIMÉ.**

Carte de référence: 4363

La Garde côtière canadienne suggère d'enlever en permanence l'aide à la navigation suivante:

Le signal de brume de Cape North (L.F. 854) (47° 01' 44.2" N 60° 23' 31.4" W)

Toutes les personnes intéressées sont priées de présenter leurs observations par écrit dans les trois mois suivant la date de publication du présent Avis à l'Agent senior des Aides à la navigation, Garde côtière canadienne, B.P. 1236, Charlottetown, Î.-P.-É. C1A 7M8. Elles devront exposer les faits sur lesquels se fondent leurs observations et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et au bien public.

(G2003-062)

***609 BAIE DE FUNDY - BASSIN DE GRAND MANAN - DISPOSITIF DE SÉPARATION DU TRAFIC**

Référence: Avis 303(P)/2003 annulé.

Dispositif de séparation du trafic – Baie de Fundy, bassin de Grand Manan.

4003 – Cap Breton to/à Cape Cod – NAD 1983

4010 – Baie de Fundy (partie intérieure) – NAD 1983

4011 – Approaches to/Approches à la baie de Fundy – NAD 1983

4012 – Yarmouth to/à Halifax – NAD 1983

4116 – Approaches to/Approches à Saint John – NAD 1983

4118 – St. Mary's Bay– NAD 1983

4340 – Grand Manan – NAD 1983

Nous informons les navigateurs que les dispositifs de séparation du trafic modifiés dans le bassin de Grand Manan et dans les approches à la baie de Fundy entreront en vigueur le **1^{er} juillet 2003** à 0 h, temps universel coordonné (UTC).

Les nouvelles éditions des **cartes marines 4003, 4010, 4011 et 4012** sont maintenant disponibles au Bureau de vente et de distribution des cartes marines du Service hydrographique du Canada et chez les dépositaires autorisés. Les avis mensuels envoyés avant le 1^{er} juillet 2003 mettront à jour les **cartes marines 4116 et 4118**. Nous prévoyons que la nouvelle édition de la **carte 4340** sera disponible avant le 1^{er} juin 2003.

Il importe que les navigateurs apprennent à bien connaître le nouveau système d'organisation du trafic et s'assurent que des cartes à jour sont à bord à la date du changement.

Nous avons apporté des changements majeurs à ce dispositif de séparation de trafic dans le but de réduire les probabilités qu'un bateau entre en contact avec la population de baleines noires du refuge de baleines de Grand Manan. Les navigateurs doivent aussi prendre en note l'information figurant dans l'Avis n^o 5 de l'édition annuelle des avis aux navigateurs concernant les *Lignes directrices au sujet des zones fréquentées par les mammifères marins*.

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

1203 - Tadoussac à/to Cap Éternité - Nouvelle édition - 16-NOV-2001 - NAD 1983

13-JUIN-2003

Modifier le feu F G 10m 6M pour lire F G 11m 6M

LN/D. 13-DEC-2002
48°08'19.7"N 069°43'38.4"W
MPO(6405295-01)

1203 - Tadoussac - Nouvelle édition - 16-NOV-2001 - NAD 1983

13-JUIN-2003

Coller l'annexe graphique ci-incluse

LN/D. 13-DEC-2002
48°08'21.0"N 069°43'36.0"W
MPO(6500111-01)

1221 - Pointe de Moisie à/to Île du Grand Caouis - Nouvelle édition - 23-AVR-1999 - NAD 1983

13-JUIN-2003

Porter une profondeur de 7 mètres 3 décimètres

LN/D. 16-MAI-2003
50°08'32.6"N 066°21'16.0"W
MPO(6405463-01)

1230 - Rivière-au-Renard - Nouvelle édition - 10-MAI-2002 - NAD 1983

27-JUIN-2003

Rayer la profondeur de 7 mètres 3 décimètres

48°59'53.1"N 064°22'55.2"W
MPO(6405504-02)

Porter une profondeur de 6 mètres 5 décimètres

48°59'52.8"N 064°22'55.5"W
MPO(6405504-01)

1235 - Pointe au Boisvert à/to Cap de la Tête au Chien - Nouvelle édition - 31-MARS-2000 - NAD 1983

13-JUIN-2003

Modifier le feu F G 10m 6M pour lire F G 11m 6M

LN/D. 04-OCT-2002
48°08'19.7"N 069°43'38.4"W
MPO(6405295-01)

L/C1236 - Pointe des Monts aux/to Escoumins - Nouvelle édition - 25-SEPT-1998 - NAD 1983

27-JUIN-2003

Rayer la bouée SADO/ODAS, jaune

LN/D. 21-JUIN-2002
48°42'30.2"N 068°13'58.0"W
MPO(6405490-01)

1312 - Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 02-AVR-1999 - NAD 1983

13-JUIN-2003

Porter une tour avec la légende Tr (27)

LN/D. 28-FEV-2003
46°04'52.3"N 073°00'28.1"W
MPO(6405389-01)

1312 - Port de Sorel - Nouvelle édition - 02-AVR-1999 - NAD 1983

13-JUIN-2003

Rayer la profondeur de 7 mètres 6 décimètres

LN/D. 28-FEV-2003
46°02'53.6"N 073°06'53.5"W
MPO(6405464-01)

Rayer la profondeur de 6 mètres 5 décimètres

46°03'01.1"N 073°06'47.5"W
MPO(6405464-02)

Rayer la profondeur de 7 mètres 9 décimètres

46°02'58.0"N 073°06'43.5"W
MPO(6405464-03)

Rayer la profondeur de 6 mètres 8 décimètres

46°02'54.2"N 073°06'42.2"W
MPO(6405464-10)

Porter une profondeur de 7 mètres 3 décimètres

46°02'53.5"N 073°06'53.3"W
MPO(6405464-04)

Porter une profondeur de 5 mètres 5 décimètres

46°02'58.5"N 073°06'48.7"W
MPO(6405464-05)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	une profondeur de 6 mètres 1 décimètre	46°03'01.1"N 073°06'47.6"W MPO(6405464-06)
Porter	une profondeur de 7 mètres 4 décimètres	46°02'57.9"N 073°06'43.0"W MPO(6405464-07)
Porter	une profondeur de 4 mètres 9 décimètres	46°03'01.9"N 073°06'40.2"W MPO(6405464-08)
Porter	une profondeur de 1 mètre 4 décimètres	46°03'00.5"N 073°06'37.9"W MPO(6405464-09)
Porter	une profondeur de 6 mètres 2 décimètres	46°02'54.3"N 073°06'42.3"W MPO(6405464-11)

1313 - Port de Becancour - Nouvelle édition - 28-JUIL-2000 - NAD 1983

20-JUIN-2003		LNM/D. 04-AVR-2003
Modifier	la légende 10,6m (2000) pour lire 10,6m (2002)	46°24'21.5"N 072°22'36.9"W MPO(6405486-04)
Porter	une profondeur de 10 mètres 3 décimètres	46°24'15.9"N 072°22'32.6"W MPO(6405486-01)
Porter	une profondeur de 10 mètres 4 décimètres	46°24'10.5"N 072°22'30.8"W MPO(6405486-02)
Porter	une profondeur de 10 mètres 4 décimètres	46°24'11.3"N 072°22'43.9"W MPO(6405486-03)

1313 - Port de Trois-Rivières - Nouvelle édition - 28-JUIL-2000 - NAD 1983

20-JUIN-2003		LNM/D. 04-AVR-2003
Porter	un émissaire	entre 46°21'22.0"N 072°30'32.3"W et 46°21'20.6"N 072°30'28.2"W MPO(6405488-01)
Porter	une profondeur de 6 mètres 5 décimètres au-dessus de l'émissaire	46°21'20.6"N 072°30'28.2"W MPO(6405488-02)

1317 - Sault-au-Cochon à/to Québec - Nouvelle édition - 17-AOÛT-2001 - NAD 1983

13-JUIN-2003		LNM/D. 02-MAI-2003
Modifier	F 30m 17M pour lire F 27m 17M vis-à-vis le feu	47°08'40.4"N 070°41'00.2"W (L2003136) LF(1895.3) MPO(6405427-01)
Modifier	F 17m 17M pour lire F 13m 17M vis-à-vis le feu	47°08'27.2"N 070°41'08.8"W (L2003137) LF(1895.2) MPO(6405428-01)

1350 - Sorel - Feuille 1 - Carte nouvelle - 06-JUIL-1984 - NAD 1927

13-JUIN-2003		LNM/D. 07-FEV-2003
Rayer	la profondeur de 7 mètres 6 décimètres	46°02'53.5"N 073°06'55.0"W MPO(6405464-01)
Rayer	la profondeur de 6 mètres 5 décimètres	46°03'00.9"N 073°06'49.0"W MPO(6405464-02)
Rayer	la profondeur de 7 mètres 9 décimètres	46°02'57.9"N 073°06'45.0"W MPO(6405464-03)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la profondeur de 6 mètres 8 décimètres	46°02'54.1"N 073°06'43.7"W MPO(6405464-10)
Porter	une profondeur de 7 mètres 3 décimètres	46°02'53.3"N 073°06'54.8"W MPO(6405464-04)
Porter	une profondeur de 5 mètres 5 décimètres	46°02'58.4"N 073°06'50.3"W MPO(6405464-05)
Porter	une profondeur de 6 mètres 1 décimètre	46°03'00.9"N 073°06'49.1"W MPO(6405464-06)
Porter	une profondeur de 7 mètres 4 décimètres	46°02'57.8"N 073°06'44.6"W MPO(6405464-07)
Porter	une profondeur de 4 mètres 9 décimètres	46°03'01.7"N 073°06'41.8"W MPO(6405464-08)
Porter	une profondeur de 1 mètre 4 décimètres	46°03'00.4"N 073°06'39.4"W MPO(6405464-09)
Porter	une profondeur de 6 mètres 2 décimètres	46°02'54.1"N 073°06'43.9"W MPO(6405464-11)

1350 – Beloeil / Mont-Saint-Hilaire – Feuille 4 – Carte nouvelle – 06-JUIL-1984 – NAD 1927

13-JUIN-2003		LN/M/D. 07-FEV-2003
Coller	l'annexe graphique ci-incluse	45°33'48.0"N 073°12'12.0"W MPO(6500112-01)

1351 – Pointe Naylor au Lac/to Lake Champlain – Feuille 4 – Carte nouvelle – 21-SEPT-1984 – NAD 1927

13-JUIN-2003		LN/M/D. 24-JAN-2003
Porter	un ponton	45°03'42.8"N 073°19'49.5"W MPO(6405484-01)
Porter	un ponton	45°03'53.8"N 073°19'41.5"W MPO(6405484-02)
Porter	un ponton	45°04'05.8"N 073°19'29.5"W MPO(6405484-03)

1409 – Canal de la Rive Sud – Nouvelle édition – 12-AVR-2002 – NAD 1983

13-JUIN-2003		LN/M/D. 06-DEC-2002
Porter	un émissaire	entre 45°26'05.6"N 073°43'56.6"W et 45°26'04.5"N 073°43'55.6"W MPO(6405297-01)
Porter	une profondeur de 7 pieds indiquant la profondeur au-dessus de l'émissaire	45°26'04.5"N 073°43'55.6"W MPO(6405297-02)

1410 – Lac Saint-Louis – Nouvelle édition – 26-AVR-2002 – NAD 1983

13-JUIN-2003		LN/M/D. 25-AVR-2003
Rayer	la légende Priv vis-à-vis la balise de jour de bâbord	45°23'48.9"N 073°56'39.8"W (L2003109) MPO(6405397-01)
Rayer	la légende Priv vis-à-vis la balise de jour de tribord	45°23'49.2"N 073°56'37.6"W (L2003110) MPO(6405398-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la légende Priv vis-à-vis la balise de jour de bâbord	45°23'57.7"N 073°56'46.4"W (L2003111) MPO(6405399-01)
Rayer	la légende Priv vis-à-vis la balise de jour de tribord	45°23'59.4"N 073°56'45.2"W (L2003112) MPO(6405402-01)
Remplacer	la bouée cylindrique d'avertissement, jaune, Priv par une bouée cylindrique d'endroit interdit, blanche et orange, Priv	45°24'12.9"N 073°54'40.0"W (L2003117) MPO(6405407-01)
Remplacer	la bouée cylindrique d'avertissement, jaune, Priv par une bouée cylindrique d'endroit interdit, blanche et orange, Priv	45°24'13.9"N 073°54'36.1"W (L2003118) MPO(6405408-01)
Remplacer	la bouée cylindrique d'avertissement, jaune, Priv par une bouée cylindrique d'endroit interdit, blanche et orange, Priv	45°24'15.6"N 073°54'38.2"W (L2003119) MPO(6405409-01)
Modifier	(Priv) FG FR (Hor) pour lire (Priv) FR vis-à-vis le feu	45°20'06.1"N 073°57'45.8"W (L2003144) MPO(6405436-01)
Modifier	FG FR (Hor) (Priv) pour lire FG (Priv) vis-à-vis le feu	45°20'06.1"N 073°57'44.2"W (L2003145) MPO(6405437-01)

1510 - Lac Saint-Louis à/to Carillon - Compartiment B-C - Feuille 1 - Nouvelle édition - 14-JUIN-2002 - NAD 1983

13-JUIN-2003		LNM/D. 14-FEV-2003
(P)Rayer	la légende Priv vis-à-vis la balise de jour de tribord Une nouvelle édition, incorporant ces modifications, sera disponible à une date ultérieure.	45°23'49.2"N 073°56'37.6"W MPO(6405434-01)
(P)Rayer	la légende Priv vis-à-vis la balise de jour de bâbord Une nouvelle édition, incorporant ces modifications, sera disponible à une date ultérieure.	45°23'48.9"N 073°56'39.8"W MPO(6405434-02)
(P)Rayer	la légende Priv vis-à-vis la balise de jour de tribord Une nouvelle édition, incorporant ces modifications, sera disponible à une date ultérieure.	45°23'59.4"N 073°56'45.2"W MPO(6405434-03)
(P)Remplacer	la bouée cylindrique d'avertissement, jaune, Priv par une bouée cylindrique d'endroit interdit, blanche et orange, Priv Une nouvelle édition, incorporant ces modifications, sera disponible à une date ultérieure.	45°24'13.9"N 073°54'36.1"W MPO(6405422-01)
(P)Remplacer	la bouée cylindrique d'avertissement, jaune, Priv par une bouée cylindrique d'endroit interdit, blanche et orange, Priv Une nouvelle édition, incorporant ces modifications, sera disponible à une date ultérieure.	45°24'15.6"N 073°54'38.2"W MPO(6405423-01)
(P)Remplacer	la bouée cylindrique d'avertissement, jaune, Priv par une bouée cylindrique d'endroit interdit, blanche et orange, Priv Une nouvelle édition, incorporant ces modifications, sera disponible à une date ultérieure.	45°24'12.9"N 073°54'40.0"W MPO(6405424-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

(P)Modifier (Priv) FG FR (Hor) pour lire (Priv) FR vis-à-vis le feu 45°20'06.1"N 073°57'45.8"W
Une nouvelle édition, incorporant ces modifications, sera disponible
à une date ultérieure.

MPO(6405442-01)

(P)Modifier FG FR (Hor) (Priv) pour lire FG (Priv) vis-à-vis le feu 45°20'06.1"N 073°57'44.2"W
Une nouvelle édition, incorporant ces modifications, sera disponible
à une date ultérieure.

MPO(6405442-02)

1512 - Ottawa to/à Long Island - Feuille 1 - Nouvelle édition - 03-MAI-2002 - NAD 1983

06-JUIN-2003 LNMD. 30-MAI-2003
Rayer la balise de jour de bâbord, marquée N57 45°15'28.1"N 075°42'19.8"W

MPO(6600856-01)

2028 - Lake Simcoe - Feuille 1 - Nouvelle édition - 02-AOÛT-2002 - NAD 1983

20-JUIN-2003 LNM/D. 13-JUIN-2003
Modifier FI 5 Y pour lire FI 5 Y 20s, marquée 45151 vis-à-vis la bouée 44°30'01.0"N 079°22'05.0"W
ODAS/SADO

(D2003046) LF(1371.1) MPO(6600868-01)

2028 - Lefroy Harbour - Feuille 3 - Nouvelle édition - 02-AOÛT-2002 - NAD 1983

13-JUIN-2003 LNM/D. 28-FEV-2003
Coller l'annexe graphique ci-incluse 79°32'00.0"N 044°12'00.0"W

MPO(6500110-01)

2077 - Lake Ontario/Lac Ontario Western Portion/Partie ouest - Nouvelle édition - 23-AVR-1999 - NAD 1983

13-JUIN-2003 LNM/D. 02-AOÛT-2002
Modifier la légende FI R pour lire Q R vis-à-vis le feu 43°33'48.7"N 079°33'20.7"W

(B2003021) LF(519.8) MPO(6600857-01)

2086 - Toronto to/à Hamilton - Nouvelle édition - 03-JAN-2003 - NAD 1983

13-JUIN-2003
Modifier la légende FI R pour lire Q R vis-à-vis le feu 43°33'47.0"N 079°33'21.0"W

(B2003021) LF(519.8) MPO(6600857-01)

L/C2120 - Niagara River to/à Long Point - Nouvelle édition - 06-NOV-1998 - NAD 1983

27-JUIN-2003 LNM/D. 23-MAI-2003
ANNULE le gazoduc entre 42°42'44.0"N 079°16'44.0"W
et 42°42'28.0"N 079°18'16.0"W

Cette partie de l'Avis 08-Nov-2002(P) est annulée par une nouvelle
action permanente. Consulter la référence MPO(6600878-01)
figurant dans cette édition.

MPO(6600433-01)

ANNULE le gazoduc entre 42°47'29.0"N 079°23'31.0"W
et 42°46'44.0"N 079°22'45.0"W

Cette partie de l'Avis 08-Nov-2002(P) est annulée par une nouvelle
action permanente. Consulter la référence MPO(6600885-01)
figurant dans cette édition.

MPO(6600436-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	le gazoduc	joignant 42°45'54.0"N 079°09'52.4"W 42°45'34.0"N 079°09'53.0"W 42°45'20.0"N 079°09'46.0"W 42°44'52.0"N 079°10'28.0"W et 42°44'07.0"N 079°12'48.0"W <i>MPO(6600432-01)</i>
Rayer	la tête de puits	42°44'52.0"N 079°10'28.0"W <i>MPO(6600432-02)</i>
Rayer	le gazoduc Par cette annonce, une partie de l'Avis 08-NOV-2002 (P) est annulée. Consulter la référence MPO(6600433-01) figurant dans cette édition.	entre 42°42'44.0"N 079°16'44.0"W et 42°42'28.0"N 079°18'16.0"W <i>MPO(6600878-01)</i>
Rayer	la tête de puits	42°46'45.0"N 079°26'14.0"W <i>MPO(6600884-01)</i>
Rayer	le gazoduc	entre 42°46'45.0"N 079°26'14.0"W et 42°47'48.0"N 079°26'04.0"W <i>MPO(6600884-02)</i>
Rayer	le gazoduc Par cette annonce, une partie de l'Avis 08-NOV-2002(P) est annulée. Consulter la référence MPO(6600436-1) figurant dans cette édition.	entre 42°47'29.0"N 079°23'31.0"W et 42°46'44.0"N 079°22'45.0"W <i>MPO(6600885-01)</i>
ANNULE	le gazoduc Cette partie de l'Avis 08-Nov-2002(P) est annulée par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO(6600878-02) figurant dans cette édition.	joignant 42°42'44.0"N 079°16'44.0"W 42°42'29.8"N 079°17'14.0"W et 42°42'28.0"N 079°18'16.0"W <i>MPO(6600433-02)</i>
ANNULE	la tête de puits Cette partie de l'Avis 08-Nov-2002(P) est annulée par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO(6600886-1) figurant dans cette édition.	42°40'41.2"N 079°27'33.3"W <i>MPO(6600434-01)</i>
ANNULE	le gazoduc Cette partie de l'Avis 08-Nov-2002(P) est annulée par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO(6600886-02) figurant dans cette édition.	joignant 42°40'41.2"N 079°27'33.3"W 42°39'45.1"N 079°27'44.9"W et 42°39'35.0"N 079°28'50.1"W <i>MPO(6600434-02)</i>

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

ANNULER	le gazoduc	entre 42°41'29.0"N 079°23'29.0"W et 42°40'55.0"N 079°22'45.0"W
	Cette partie de l'Avis 08-Nov-2002(P) est annulée par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO(6600886-03) figurant dans cette édition.	
		<i>MPO(6600434-03)</i>
ANNULER	le gazoduc	joignant 42°47'49.0"N 079°23'57.0"W 42°47'28.4"N 079°23'37.6"W 42°47'03.4"N 079°23'11.5"W et 42°46'44.0"N 079°22'49.0"W
	Cette partie de l'Avis 08-Nov-2002(P) est annulée par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO(6600885-02) figurant dans cette édition.	
		<i>MPO(6600436-02)</i>
Porter	un gazoduc	joignant 42°45'54.0"N 079°09'52.4"W 42°45'27.8"N 079°09'43.7"W 42°45'10.1"N 079°10'04.9"W 42°44'57.0"N 079°10'34.0"W et 42°44'07.0"N 079°12'48.0"W
		<i>MPO(6600432-03)</i>
Porter	une tête de puits	42°46'54.0"N 079°20'24.0"W
		<i>MPO(6600442-01)</i>
Porter	une tête de puits	42°45'01.2"N 079°21'36.3"W
		<i>MPO(6600442-02)</i>
Porter	une conduite abandonnée	entre 42°46'56.7"N 079°19'47.4"W et 42°46'45.0"N 079°19'15.0"W
		<i>MPO(6600442-03)</i>
Porter	un gazoduc	entre 42°48'32.0"N 079°09'41.0"W et 42°48'30.0"N 079°09'58.0"W
		<i>MPO(6600494-01)</i>
Porter	une tête de puits	42°47'36.0"N 079°11'11.2"W
		<i>MPO(6600494-02)</i>
Porter	un gazoduc	entre 42°42'48.0"N 079°16'11.0"W et 42°42'56.8"N 079°16'09.1"W
		<i>MPO(6600494-03)</i>
Porter	un gazoduc	joignant 42°42'44.0"N 079°16'44.0"W 42°42'29.8"N 079°17'14.0"W et 42°42'28.0"N 079°18'16.0"W
	Par cette annonce, une partie de l'Avis 08-NOV-2002 (P) est annulée. Consulter la référence MPO(6600433-02) figurant dans cette édition.	
		<i>MPO(6600878-02)</i>
Porter	un gazoduc	entre 42°46'45.0"N 079°26'14.0"W et 42°47'45.1"N 079°26'14.3"W
		<i>MPO(6600884-03)</i>

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter un gazoduc joignant 42°47'49.0"N 079°23'57.0"W
42°47'28.4"N 079°23'37.6"W
42°47'03.4"N 079°23'11.5"W
et 42°46'44.0"N 079°22'49.0"W

Par cette annonce, une partie de l'Avis 08-NOV-2002(P) est annulée. Consulter la référence MPO(6600436-2) figurant dans cette édition.

MPO(6600885-02)

Porter une tête de puits 42°40'41.2"N 079°27'33.3"W

Par cette annonce, une partie de l'Avis 08-NOV-2002(P) est annulée. Consulter la référence MPO(6600434-1) figurant dans cette édition.

MPO(6600886-01)

Porter un gazoduc joignant 42°40'41.2"N 079°27'33.3"W
42°39'45.1"N 079°27'44.9"W
et 42°39'35.0"N 079°28'50.1"W

Par cette annonce, une partie de l'Avis 08-NOV-2002(P) est annulée. Consulter la référence MPO(6600434-2) figurant dans cette édition.

MPO(6600886-02)

Porter un gazoduc entre 42°41'29.0"N 079°23'29.0"W
et 42°40'55.0"N 079°22'45.0"W

Par cette annonce, une partie de l'Avis 08-NOV-2002(P) est annulée. Consulter la référence MPO(6600434-3) figurant dans cette édition.

MPO(6600886-03)

L/C2122 - Pointe aux Pins to/à Point Pelee - Nouvelle édition - 05-JUIL-1991 - NAD 1927

27-JUIN-2003

LNMD. 09-MAI-2003

Rayer le gazoduc joignant 42°04'54.1"N 082°08'59.0"W
42°05'30.0"N 082°08'54.0"W
42°05'41.0"N 082°08'21.0"W
42°06'12.0"N 082°08'15.0"W
42°06'19.0"N 082°09'10.0"W
42°06'22.0"N 082°10'04.0"W
42°06'28.0"N 082°11'05.0"W
42°06'58.0"N 082°11'39.0"W
42°07'23.0"N 082°11'55.0"W
et 42°07'46.5"N 082°12'08.5"W

MPO(6600873-01)

Rayer le gazoduc entre 42°05'15.0"N 082°09'24.0"W
et 42°05'30.0"N 082°08'54.0"W

MPO(6600873-02)

Rayer le gazoduc entre 42°05'22.0"N 082°07'54.0"W
et 42°05'41.0"N 082°08'21.0"W

MPO(6600873-03)

Rayer le gazoduc joignant 42°05'50.0"N 082°09'18.0"W
42°06'01.0"N 082°08'48.0"W
et 42°06'12.0"N 082°08'15.0"W

MPO(6600873-04)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	le gazoduc	entre 42°06'06.0"N 082°09'40.0"W et 42°06'19.0"N 082°09'10.0"W <i>MPO(6600873-05)</i>
Rayer	le gazoduc	joignant 42°06'51.0"N 082°09'00.0"W 42°06'42.0"N 082°09'33.0"W et 42°06'22.0"N 082°10'04.0"W <i>MPO(6600873-06)</i>
Rayer	le gazoduc	joignant 42°06'57.0"N 082°09'58.0"W 42°06'52.0"N 082°10'44.0"W et 42°06'28.0"N 082°11'05.0"W <i>MPO(6600873-07)</i>
Rayer	le gazoduc	entre 42°07'25.0"N 082°10'38.0"W et 42°06'58.0"N 082°11'39.0"W <i>MPO(6600873-08)</i>
Rayer	le gazoduc	entre 42°06'49.0"N 082°12'13.0"W et 42°06'58.0"N 082°11'39.0"W <i>MPO(6600873-09)</i>
Rayer	le gazoduc	joignant 42°07'02.8"N 082°12'59.2"W 42°07'12.0"N 082°12'21.0"W et 42°07'23.0"N 082°11'55.0"W <i>MPO(6600873-10)</i>
Rayer	le gazoduc	entre 42°07'37.3"N 082°11'24.6"W et 42°07'23.0"N 082°11'55.0"W <i>MPO(6600873-11)</i>
Rayer	le gazoduc	entre 42°06'33.1"N 082°08'40.2"W et 42°06'19.0"N 082°09'10.0"W <i>MPO(6600873-20)</i>
Rayer	la tête de puits	42°06'58.0"N 082°11'39.0"W <i>MPO(6600873-28)</i>
Rayer	la tête de puits	42°07'25.0"N 082°10'38.0"W <i>MPO(6600873-29)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°05'30.0"N 082°08'54.0"W à 42°05'32.8"N 082°08'54.9"W <i>MPO(6600873-12)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°05'41.0"N 082°08'21.0"W à 42°05'45.1"N 082°08'25.6"W <i>MPO(6600873-13)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°05'22.0"N 082°07'54.0"W à 42°05'26.1"N 082°07'46.8"W <i>MPO(6600873-14)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°06'12.0"N 082°08'15.0"W à 42°06'16.9"N 082°08'19.7"W <i>MPO(6600873-15)</i>

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Déplacer	la tête de puits	de 42°05'50.0"N 082°09'18.0"W à 42°05'53.2"N 082°09'20.2"W <i>MPO(6600873-16)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°06'01.0"N 082°08'48.0"W à 42°06'04.3"N 082°08'49.7"W <i>MPO(6600873-17)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°06'19.0"N 082°09'10.0"W à 42°06'23.7"N 082°09'13.6"W <i>MPO(6600873-18)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°06'06.0"N 082°09'40.0"W à 42°06'09.9"N 082°09'43.2"W <i>MPO(6600873-19)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°06'51.0"N 082°09'00.0"W à 42°06'51.9"N 082°09'04.4"W <i>MPO(6600873-21)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°06'42.0"N 082°09'33.0"W à 42°06'43.0"N 082°09'37.6"W <i>MPO(6600873-22)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°06'57.0"N 082°09'58.0"W à 42°06'59.4"N 082°10'00.0"W <i>MPO(6600873-23)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°06'52.0"N 082°10'44.0"W à 42°06'55.2"N 082°10'48.8"W <i>MPO(6600873-24)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°06'49.0"N 082°12'13.0"W à 42°06'51.6"N 082°12'13.4"W <i>MPO(6600873-25)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°07'12.0"N 082°12'21.0"W à 42°07'16.0"N 082°12'28.5"W <i>MPO(6600873-26)</i>
Déplacer	la tête de puits	de 42°07'23.0"N 082°11'55.0"W à 42°07'25.6"N 082°11'56.2"W <i>MPO(6600873-27)</i>
Porter	un gazoduc	joignant 42°04'54.1"N 082°08'59.0"W 42°05'32.8"N 082°08'54.9"W 42°05'45.9"N 082°08'25.2"W 42°06'16.9"N 082°08'19.7"W 42°06'23.7"N 082°09'13.6"W 42°06'28.4"N 082°10'07.9"W 42°06'38.0"N 082°10'58.6"W 42°07'00.9"N 082°11'36.7"W 42°07'25.5"N 082°11'53.0"W et 42°07'49.9"N 082°12'07.2"W <i>MPO(6600873-30)</i>

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter	un gazoduc	entre 42°05'26.1"N 082°07'46.8"W et 42°05'45.9"N 082°08'25.2"W <i>MPO(6600873-31)</i>
Porter	un gazoduc	joignant 42°05'53.2"N 082°09'20.2"W 42°06'04.3"N 082°08'49.7"W et 42°06'16.9"N 082°08'19.7"W <i>MPO(6600873-32)</i>
Porter	un gazoduc	entre 42°06'33.1"N 082°08'40.2"W et 42°06'23.7"N 082°09'13.6"W <i>MPO(6600873-33)</i>
Porter	un gazoduc	entre 42°06'09.9"N 082°09'43.2"W et 42°06'23.7"N 082°09'13.6"W <i>MPO(6600873-34)</i>
Porter	une conduite abandonnée	entre 42°06'51.9"N 082°09'04.4"W et 42°06'43.0"N 082°09'37.6"W <i>MPO(6600873-35)</i>
Porter	un gazoduc	entre 42°06'43.0"N 082°09'37.6"W et 42°06'28.4"N 082°10'07.9"W <i>MPO(6600873-36)</i>
Porter	un gazoduc	joignant 42°06'59.4"N 082°10'00.0"W 42°06'55.2"N 082°10'48.8"W et 42°06'38.0"N 082°10'58.6"W <i>MPO(6600873-37)</i>
Porter	un gazoduc	entre 42°06'51.6"N 082°12'13.4"W et 42°07'00.9"N 082°11'36.7"W <i>MPO(6600873-38)</i>
Porter	une conduite abandonnée	entre 42°07'27.0"N 082°10'40.3"W et 42°07'00.9"N 082°11'36.7"W <i>MPO(6600873-39)</i>
Porter	un gazoduc	joignant 42°07'02.8"N 082°12'59.2"W 42°07'16.0"N 082°12'28.5"W et 42°07'25.5"N 082°11'53.0"W <i>MPO(6600873-40)</i>
Porter	un gazoduc	entre 42°07'37.3"N 082°11'24.6"W et 42°07'25.5"N 082°11'53.0"W <i>MPO(6600873-41)</i>

L/C2123 - Pelee Passage to/à la Detroit River - Nouvelle édition - 12-MARS-1993 - NAD 1927

27-JUIN-2003 LNM/D. 23-AOÛT-2002
 Modifier FR 9m 7M pour lire Iso R 41°48'51.4"N 082°39'35.9"W
(B2003023) LF(604) MPO(6600875-01)

2181 - Scudder - Nouvelle édition - 10-NOV-1989 - NAD 1983

27-JUIN-2003 LNM/D. 02-AOÛT-2002
 Modifier FR pour lire Iso R 191°, 665 pieds, du feu brise-lame
MPO(6600875-02)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

2202 - Port Severn to/à Penetang Harbour - Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-MARS-1999 - NAD 1927

13-JUIN-2003			LNMD. 16-MAI-2003
Rayer	le feu d'alignement antérieur FR		44°46'03.0"N 079°56'33.0"W (D2003038) LF(875) MPO(6600853-01)
Rayer	le feu d'alignement postérieur FR 11m, l'alignement de route et la légende 186°	186°, 387 pieds du feu d'alignement antérieur	(D2003039) LF(876) MPO(6600853-02)
20-JUIN-2003			LNMD. 13-JUIN-2003
Porter	une bouée à espar de bâbord, verte, marquée MN3		44°51'27.0"N 079°51'12.0"W (D2003045) MPO(6600867-01)

2202 - Potato Island Channel - Feuille 1 - Nouvelle édition - 26-MARS-1999 - Aucune référence géographique

13-JUIN-2003			LNMD. 16-MAI-2003
Porter	une balise de jour de tribord		(D2003-042) MPO(6600866-02)

2203 - Isle of Pines to/à Byng Inlet - Feuille 3 - Nouvelle édition - 30-JUIN-2000 - NAD 1927

13-JUIN-2003			LNMD. 07-FEV-2003
Rayer	la bouée conique de tribord, rouge, marquée A114		45°40'55.0"N 080°38'29.0"W (D2003019) MPO(6600834-01)
Rayer	la bouée conique de tribord, rouge, marquée A118		45°41'51.5"N 080°39'11.0"W (D2003024) LF(7994) MPO(6600839-01)
Rayer	la bouée à espar de bâbord, verte, marquée A119		45°41'58.0"N 080°38'58.5"W (D2003025) MPO(6600841-01)
Rayer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée A120		45°41'55.5"N 080°38'58.0"W (D2003026) MPO(6600842-01)
Rayer	la bouée à espar de bâbord, verte, marquée A121		45°42'02.5"N 080°38'54.0"W (D2003027) MPO(6600843-01)
Rayer	la bouée à espar de bâbord, verte, marquée A123		45°42'41.0"N 080°39'27.0"W (D2003028) MPO(6600844-01)
Rayer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée A124		45°43'06.0"N 080°40'00.0"W (D2003029) MPO(6600845-01)
Rayer	la bouée à espar de bâbord, verte, marquée A125		45°43'12.0"N 080°40'11.0"W (D2003030) MPO(6600846-01)
Rayer	la bouée conique de tribord, rouge, marquée A110		45°39'57.0"N 080°37'46.5"W (D2003031) MPO(6600847-01)
Rayer	la bouée conique de tribord, rouge, marquée A126		45°43'22.2"N 080°40'19.8"W (D2003032) MPO(6600848-01)
Rayer	la balise d'alignement antérieure		45°42'04.3"N 080°38'36.5"W (D2003035) MPO(6600851-01)
Rayer	la balise d'alignement postérieure avec un alignement de route portant un azimut de 136°	136°, 375 mètres de la balise d'alignement antérieure	(D2003034) MPO(6600851-02)
Déplacer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée A104		de 45°38'50.0"N 080°36'10.5"W à 45°38'49.5"N 080°36'14.0"W (D2003022) MPO(6600837-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Déplacer	la bouée à espar de tribord, rouge, marquée A116	de 45°41'29.0"N 080°38'54.0"W à 45°41'26.0"N 080°38'57.5"W (D2003023) MPO(6600838-01)
Porter	une bouée à espar de tribord, rouge, marquée A114	45°40'41.0"N 080°38'19.0"W (D2003019) MPO(6600834-02)
Porter	une bouée à espar de tribord, rouge, marquée A102/2	45°38'33.0"N 080°35'55.0"W (D2003020) MPO(6600835-01)
Porter	une bouée à espar de tribord, rouge, marquée A114/2	45°41'07.0"N 080°38'38.0"W (D2003021) MPO(6600836-01)
Porter	une bouée à espar de tribord, rouge, marquée A110	45°39'57.0"N 080°37'46.5"W (D2003031) MPO(6600847-02)
Porter	une bouée à espar de tribord, rouge, marquée A126	45°43'22.2"N 080°40'19.8"W (D2003032) MPO(6600848-02)
Porter	une bouée à espar de tribord, rouge, marquée A106	45°39'28.0"N 080°36'55.0"W (D2003036) MPO(6600852-01)
2205 - Killarney to/à Little Current - Nouvelle édition - 11-MAI-2001 - NAD 1983		
13-JUIN-2003		LNMD/D. 16-MAI-2003
Porter	une roche à fleur d'eau	45°58'51.1"N 081°46'59.6"W MPO(6600870-01)
2218 - Penetang Harbour - Carte nouvelle - 13-AVR-1984 - NAD 1927		
13-JUIN-2003		LNMD/D. 07-FEV-2003
Rayer	le feu d'alignement antérieur FR 8m	44°46'01.8"N 079°56'35.7"W (D2003038) LF(875) MPO(6600853-01)
Rayer	le feu d'alignement postérieur FR 11m, l'alignement de route et la légende 186°	186°, 118 pieds du feu d'alignement antérieur (D2003039) LF(876) MPO(6600853-02)
2222 - Tiffin Harbour - Carte nouvelle - 13-AVR-1984 - NAD 1927		
27-JUIN-2003		LNMD/D. 20-AVR-2001
Rayer	la balise d'alignement antérieure	44°44'47.1"N 079°51'13.4"W MPO(6600874-01)
Rayer	la balise d'alignement postérieure, son alignement de route et la légende 090½°	090½°, 10 mètres de la balise d'alignement antérieure MPO(6600874-02)
Modifier	Adjoining Chart / Carte adjacente 2239 pour lire Adjoining Chart / Carte adjacente 2241	dans le cadre Nord de la carte par 079° 51' 45" W MPO(6600877-01)
2241 - Port Severn to/à Christian Island - Feuille 1 - Carte nouvelle - 30-JUIL-1999 - NAD 1983		
20-JUIN-2003		LNMD/D. 28-FEV-2003
Porter	une bouée à espar de bâbord, verte, marquée MN3	44°51'27.2"N 079°51'11.4"W (D2003045) MPO(6600867-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

L/C2243 - Bateau Island to/à Byng Inlet - Nouvelle édition - 30-AOÛT-1985 - NAD 1927

13-JUIN-2003

LN/D. 25-OCT-2002

ANNULE la bouée à espar de tribord rouge, marquée H4
L'Avis 2000-06-23 (P)-1 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600871-1 figurant dans cette édition.

45°44'12.0"N 080°43'05.0"W

(D1999-026) MPO(6601148-01)

ANNULE la bouée à espar de tribord rouge, marquée H14
L'Avis 2000-06-23 (P)-2 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600871-2 figurant dans cette édition.

45°44'33.0"N 080°40'38.5"W

(D1999-026) MPO(6601148-02)

ANNULE la bouée conique de tribord rouge, marquée H20
L'Avis 2000-06-23 (P)-3 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600871-3 figurant dans cette édition.

45°44'55.0"N 080°39'29.0"W

(D1999-026) MPO(6601148-03)

ANNULE la profondeur de 28 pieds
L'Avis 2336(T)/99-07 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-07 figurant dans cette édition.

45°25'26.8"N 080°25'51.0"W

MPO(6102907-07)

ANNULE la profondeur de '34' pieds
L'Avis 2336(T)/99-15 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-15 figurant dans cette édition.

45°25'27.2"N 080°29'12.1"W

MPO(6102907-15)

Rayer la bouée à espar de tribord, rouge, marquée H4
Par cette annonce, l'Avis 2000-06-23 (P)-01 est annulé. Consulter la référence MPO 6601148-01 figurant dans cette édition.

45°44'12.0"N 080°43'05.0"W

MPO(6600871-01)

Rayer la bouée à espar de tribord, rouge, marquée H14
Par cette annonce, l'Avis 2000-06-23 (P)-02 est annulé. Consulter la référence MPO 6601148-02 figurant dans cette édition.

45°44'33.0"N 080°40'38.5"W

MPO(6600871-02)

Rayer la bouée conique de tribord, rouge, marquée H20
Par cette annonce, l'Avis 2000-06-23 (P)-03 est annulé. Consulter la référence MPO 6601148-03 figurant dans cette édition.

45°44'55.0"N 080°39'29.0"W

MPO(6600871-03)

Rayer la profondeur de 28
Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-07 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-07 figurant dans cette édition.

45°25'26.8"N 080°25'51.0"W

MPO(6600872-07)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Rayer	la profondeur de 34 Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-15 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-15 figurant dans cette édition.	45°25'27.2"N 080°29'12.1"W
		<i>MPO(6600872-15)</i>
ANNULE	la profondeur de '17' pieds L'Avis 2336(T)/99-01 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-01 figurant dans cette édition.	45°24'11.0"N 080°34'46.9"W
		<i>MPO(6102907-01)</i>
ANNULE	la profondeur de '7' pieds L'Avis 2336(T)/99-02 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-02 figurant dans cette édition.	45°22'54.8"N 080°30'42.7"W
		<i>MPO(6102907-02)</i>
ANNULE	la profondeur de '25' pieds L'Avis 2336(T)/99-04 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-04 figurant dans cette édition.	45°25'11.2"N 080°29'25.9"W
		<i>MPO(6102907-04)</i>
ANNULE	la profondeur de '1' pied L'Avis 2336(T)/99-05 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-05 figurant dans cette édition.	45°25'40.8"N 080°28'15.6"W
		<i>MPO(6102907-05)</i>
ANNULE	la profondeur de '8' pieds L'Avis 2336(T)/99-06 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-06 figurant dans cette édition.	45°25'28.8"N 080°25'51.0"W
		<i>MPO(6102907-06)</i>
ANNULE	la profondeur de '16' pieds L'Avis 2336(T)/99-08 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-08 figurant dans cette édition.	45°24'15.0"N 080°25'12.3"W
		<i>MPO(6102907-08)</i>
ANNULE	la profondeur de '19' pieds L'Avis 2336(T)/99-09 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-09 figurant dans cette édition.	45°23'55.9"N 080°24'56.9"W
		<i>MPO(6102907-09)</i>
ANNULE	la profondeur de '9' pieds L'Avis 2336(T)/99-10 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-10 figurant dans cette édition.	45°25'13.1"N 080°23'44.6"W
		<i>MPO(6102907-10)</i>
ANNULE	la profondeur de '7' pieds L'Avis 2336(T)/99-11 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-11 figurant dans cette édition.	45°25'05.0"N 080°23'30.0"W
		<i>MPO(6102907-11)</i>

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

ANNULE	la profondeur de '24' pieds L'Avis 2336(T)/99-12 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-12 figurant dans cette édition.	45°24'50.6"N 080°23'44.6"W
		<i>MPO(6102907-12)</i>
ANNULE	la profondeur de '4' pieds L'Avis 2336(T)/99-13 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-13 figurant dans cette édition.	45°23'19.7"N 080°22'14.2"W
		<i>MPO(6102907-13)</i>
ANNULE	la profondeur de '26' pieds L'Avis 2336(T)/99-14 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-14 figurant dans cette édition.	45°25'26.4"N 080°29'19.2"W
		<i>MPO(6102907-14)</i>
ANNULE	la profondeur de 16 pieds L'Avis 2000-04-07 (T) est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO 6600872-03 figurant dans cette édition.	45°24'27.2"N 080°28'30.1"W
		<i>MPO(6600400-02)</i>
Porter	une profondeur de 17 Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-01 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-01 figurant dans cette édition.	45°24'11.0"N 080°34'46.9"W
		<i>MPO(6600872-01)</i>
Porter	une profondeur de 7 Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-02 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-02 figurant dans cette édition.	45°22'54.8"N 080°30'42.7"W
		<i>MPO(6600872-02)</i>
Porter	une profondeur de 16 Par cette annonce, l'Avis 2000-04-07 (T) est annulé. Consulter la référence MPO 6600400-03 figurant dans cette édition.	45°24'27.2"N 080°28'30.1"W
		<i>MPO(6600872-03)</i>
Porter	une profondeur de 25 Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-04 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-04 figurant dans cette édition.	45°25'11.2"N 080°29'25.9"W
		<i>MPO(6600872-04)</i>
Porter	une profondeur de 1 Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-05 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-05 figurant dans cette édition.	45°25'40.8"N 080°28'15.6"W
		<i>MPO(6600872-05)</i>
Porter	une profondeur de 8 Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-06 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-06 figurant dans cette édition.	45°25'28.8"N 080°25'51.0"W
		<i>MPO(6600872-06)</i>

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une profondeur de 16 45°24'15.0"N 080°25'12.3"W
Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-08 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-08 figurant dans cette édition.

MPO(6600872-08)

Porter une profondeur de 19 45°23'55.9"N 080°24'56.9"W
Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-09 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-09 figurant dans cette édition.

MPO(6600872-09)

Porter une profondeur de 9 45°25'13.1"N 080°23'44.6"W
Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-10 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-10 figurant dans cette édition.

MPO(6600872-10)

Porter une profondeur de 7 45°25'05.0"N 080°23'30.0"W
Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-11 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-11 figurant dans cette édition.

MPO(6600872-11)

Porter une profondeur de 24 45°24'50.6"N 080°23'44.6"W
Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-12 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-12 figurant dans cette édition.

MPO(6600872-12)

Porter une profondeur de 4 45°23'19.7"N 080°22'14.2"W
Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-13 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-13 figurant dans cette édition.

MPO(6600872-13)

Porter une profondeur de 26 45°25'26.4"N 080°29'19.2"W
Par cette annonce, l'Avis 2336(T)/99-14 est annulé. Consulter la référence MPO 6102907-14 figurant dans cette édition.

MPO(6600872-14)

2257 - Clapperton Island to à John Island - Réimpression - 06-AVR-1990 - NAD 1927

13-JUIN-2003

ANNULE "6", "R", "Repd 1990"

LNM/D. 28-FEV-2003

46°07'07.5"N 082°20'10.5"W

MPO(6000743-01)

2257 - Clapperton Island to à John Island - Nouvelle édition - 11-JAN-2002 - NAD 1983

13-JUIN-2003

Porter une roche avec une profondeur connue de 6 pieds, et la légende Repd 1990

Par cette annonce, l'Avis 380(P)/91 est annulé. Consulter la référence MPO 6000743 figurant dans cette édition.

LNM/D. 28-FEV-2003

46°07'07.6"N 082°20'10.2"W

MPO(6600859-01)

2260 - Sarnia to à Bayfield - Nouvelle édition - 05-FEV-1999 - NAD 1983

13-JUIN-2003

Modifier FG 12m pour lire FG 10m vis-à-vis le feu d'alignement postérieur

LNM/D. 07-JUIN-2002

43°34'14.0"N 081°42'27.0"W

LF(775.6) MPO(6600863-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

2268 - Boyd Island to/à Spanish River - Nouvelle édition - 31-MARS-1989 - NAD 1927

13-JUIN-2003

Porter une roche avec une profondeur connue de 6 pieds, et la légende
Repd 1990

Par cette annonce, l'Avis 380(P)/91 est annulé. Consulter la
référence MPO 6000743 figurant dans cette édition.

LNMD. (1705-1999)
46°07'07.5"N 082°20'10.5"W

MPO(6600859-01)

2268 - Boyd Island to/à Spanish River - Nouvelle édition - 31-MARS-1989 - NAD 1927

13-JUIN-2003

ANNULE "6", "R", "Repd 1990"

L'Avis 380(P)/91 est annulé par une nouvelle action permanente.
Consulter la référence MPO 6600859 figurant dans cette édition.

LNMD. (1705-1999)
46°07'07.5"N 082°20'10.5"W

MPO(6000743-01)

2283 - Collingwood - Feuille 2 - Carte nouvelle - 30-JUIL-1999 - NAD 1983

06-JUIN-2003

Déplacer la bouée à espar de tribord, rouge, marquée TN26

LNMD. 03-JAN-2003
de 44°30'30.0"N 080°13'20.0"W
à 44°30'30.0"N 080°13'18.0"W
(D2003033) *MPO(6600849-01)*

2289 - Giants Tomb Island to/à Lone Rock - Nouvelle édition - 16-OCT-1987 - Inconnu

13-JUIN-2003

Rayer la profondeur de 2¼ brasses

LNMD. 07-MARS-2003
45°00'07.0"N 080°01'24.0"W
MPO(6600864-01)

Rayer la profondeur de 6 brasses

45°00'22.5"N 080°03'00.0"W
MPO(6600864-03)

Porter une profondeur de 1¼ brasses
Par cette annonce, l'Avis 334(P)/97-30 est annulé. Consulter la
référence MPO 6100364-30 figurant dans cette édition.

45°00'06.0"N 080°01'25.0"W

MPO(6600864-02)

Porter une profondeur de 1½ brasses
Par cette annonce, l'Avis 334(P)/97-31 est annulé. Consulter la
référence MPO 6100364-31 figurant dans cette édition.

45°00'23.0"N 080°02'59.0"W

MPO(6600864-04)

2291 - Port Elgin - Nouvelle édition - 31-MARS-2000 - NAD 1983

20-JUIN-2003

Porter une bouée à espar de bâbord, verte, marquée VC5

LNMD. 31-JAN-2003
44°26'45.0"N 081°24'32.0"W
(D2003047) *MPO(6600869-01)*

2299 - Clapperton Island to/à Meldrum Bay - Réimpression - 30-JUIN-1989 - NAD 1927

13-JUIN-2003

ANNULE "6", "R", "Repd 1990"

LNMD. 21-DEC-2001
46°07'07.5"N 082°20'10.5"W
MPO(6000743-01)

2299 - Clapperton Island to/à Meldrum Bay - Nouvelle édition - 25-MAI-2001 - NAD 1983

13-JUIN-2003

Porter une roche avec une profondeur connue de 6 pieds, et la légende
Repd 1990

Par cette annonce, l'Avis 380(P)/91 est annulé. Consulter la
référence MPO 6000743 figurant dans cette édition.

LNMD. 21-DEC-2001
46°07'07.6"N 082°20'10.2"W

MPO(6600859-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

4003 - Cape Breton to/à Cape Cod - Nouvelle édition - 21-MARS-2003 - NAD 1983

20-JUIN-2003

Porter une bouée ODAS/SADO lumineuse jaune, FI Y, marquée
University of Maine I 44°06'21.6"N 068°06'31.8"W

MPO(6300861-01)

4011 - Approches to/Approches à Bay of Fundy/Baie de Fundy - Feuille 1 - Nouvelle édition - 03-JAN-2003 - NAD 1983

20-JUIN-2003

LN/D. 16-MAI-2003

Porter une bouée ODAS/SADO lumineuse jaune, FI Y, marquée
University of Maine I 44°06'21.6"N 068°06'31.8"W

MPO(6300861-01)

4017 - Cape Race to/à Cape Freels - Nouvelle édition - 07-MARS-2003 - NAD 1983

20-JUIN-2003

Remplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, WHIS par une
bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR 48°30'14.9"N 053°01'29.4"W

(N2002049) LF(452) MPO(6300408-01)

4117 - Saint John Harbour and Approches/et les approches - Nouvelle édition - 12-JUIL-2002 - NAD 1983

20-JUIN-2003

Porter une profondeur de 10 mètres, 1 décimètre 45°16'05.0"N 066°02'40.6"W

MPO(6300880-01)

L/C4227 - Country Harbour to/au Ship Harbour - Carte nouvelle - 24-MAI-1991 - NAD 1983

13-JUIN-2003

LN/D. 26-JUIL-2002

ANNULE 26 mètres 44°49'58.0"N 062°12'24.0"W
L'Avis 805(P)/92 est annulé par une nouvelle action permanente.
Consulter la référence MPO (6300871-05) figurant dans cette
édition.

MPO(6006517-53)

ANNULE 18 mètres 3 décimètres 44°52'32.0"N 062°11'00.0"W
L'Avis 805(P)/92 est annulé par une nouvelle action permanente.
Consulter la référence MPO (6300871-06) figurant dans cette
édition.

MPO(6006517-54)

Rayer la profondeur de 26 mètres 44°49'58.0"N 062°12'24.0"W

MPO(6300871-05)

Rayer la profondeur de 18 mètres, 3 décimètres 44°52'32.0"N 062°11'00.0"W

MPO(6300871-06)

ANNULE "13 mètres 9 décimètres" par 17 mètres 1 décimètre 44°52'33.2"N 062°06'57.2"W
L'Avis 805(P)/92 est annulé par une nouvelle action permanente.
Consulter la référence MPO (6300871-07) figurant dans cette
édition.

MPO(6006517-55)

Remplacer la profondeur de 17 mètres, 1 décimètre par 13 mètres, 9
décimètres 44°52'33.2"N 062°06'57.2"W

MPO(6300871-07)

ANNULE "11 mètres 8 décimètres" 44°52'40.5"N 062°10'57.7"W
L'Avis 805(P)/92 est annulé par une nouvelle action permanente.
Consulter la référence MPO (6300871-01) figurant dans cette
édition.

MPO(6006517-35)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

ANNULER	“16 mètres 3 décimètres” L’Avis 805(P)/92 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO (6300871-02) figurant dans cette édition.	44°52'45.7"N 062°13'19.8"W <i>MPO(6006517-50)</i>
ANNULER	19 mètres L’Avis 805(P)/92 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO (6300871-03) figurant dans cette édition.	44°51'11.4"N 062°10'18.9"W <i>MPO(6006517-51)</i>
ANNULER	“18 mètres 4 décimètres” L’Avis 805(P)/92 est annulé par une nouvelle action permanente. Consulter la référence MPO (6300871-04) figurant dans cette édition.	44°49'58.4"N 062°12'30.7"W <i>MPO(6006517-52)</i>
Porter	une profondeur de 11 mètres, 8 décimètres	44°52'40.5"N 062°10'57.7"W <i>MPO(6300871-01)</i>
Porter	une profondeur de 16 mètres, 3 décimètres	44°52'45.7"N 062°13'19.8"W <i>MPO(6300871-02)</i>
Porter	une profondeur de 19 mètres	44°51'11.4"N 062°10'18.9"W <i>MPO(6300871-03)</i>
Porter	une profondeur de 18 mètres, 4 décimètre	44°49'58.4"N 062°12'30.7"W <i>MPO(6300871-04)</i>

4306 - Strait of Canso and Southern Approaches/et les approches sud - Nouvelle édition - 14-JUIN-1985 - NAD 1927

20-JUIN-2003		LNM/D. 04-AVR-2003
Modifier	FY 40ft pour lire OcY 5s 40ft	45°32'35.5"N 061°19'18.4"W <i>(G2002175) LF(692) MPO(6300665-01)</i>
Modifier	FY 82 ft pour lire Oc Y 5s 82ft	45°32'27.0"N 061°19'10.3"W <i>(G2002176) LF(693) MPO(6300666-01)</i>
Modifier	FY 39 ft pour lire Oc Y 5s 39ft	45°31'12.0"N 061°15'09.8"W <i>(G2002177) LF(689.3) MPO(6300667-01)</i>
Modifier	FY 86ft pour lire Oc Y 5s 86ft	45°31'05.3"N 061°14'56.1"W <i>(G2002178) LF(689.4) MPO(6300668-01)</i>

4307 - Canso Harbour to/au Strait of Canso - Nouvelle édition - 29-NOV-2002 - NAD 1983

20-JUIN-2003		
Modifier	FY 40 ft pour lire Oc Y 5s 40ft	45°32'35.2"N 061°19'15.0"W <i>(G2002175) LF(692) MPO(6300665-01)</i>
Modifier	FY 82ft pour lire Oc Y 5s 82ft	45°32'27.3"N 061°19'07.0"W <i>(G2002176) LF(693) MPO(6300666-01)</i>
Modifier	FY 39ft pour lire Oc Y 5s 39ft	45°31'12.2"N 061°15'07.1"W <i>(G2002177) LF(689.3) MPO(6300667-01)</i>
Modifier	FY 86ft to read Oc Y 5s 86ft	45°31'05.6"N 061°14'53.4"W <i>(G2002178) LF(689.4) MPO(6300668-01)</i>

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

4335 - Strait of Canso and Approaches/et les approches - Nouvelle édition - 14-AOÛT-1998 - NAD 1983

20-JUIN-2003 LNM/D. 14-MARS-2003
 Modifier FY pour lire Oc Y 45°32'35.8"N 061°19'16.0"W
 (G2002175) LF(692) MPO(6300665-01)

Modifier FY pour lire Oc Y 45°32'27.3"N 061°19'07.9"W
 (G2002176) LF(693) MPO(6300666-01)

Modifier FY pour lire Oc Y 45°31'12.2"N 061°15'07.1"W
 (G2002177) LF(689.3) MPO(6300667-01)

Modifier FY pour lire Oc Y 45°31'05.6"N 061°14'53.7"W
 (G2002178) LF(689.4) MPO(6300668-01)

4365 - Ingonish Harbour and Approaches - Nouvelle édition - 06-DEC-2002 - NAD 1983

20-JUIN-2003
 Porter une bouée à espar de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée KH2 46°41'22.2"N 060°21'39.0"W
 (G2002168) LF(849.3) MPO(6300641-01)

4429 - Havre Saint-Pierre - Nouvelle édition - 04-OCT-2002 - NAD 1983

13-JUIN-2003 LNM/D. 04-AVR-2003
 Rayer la profondeur de 4 mètres 50°14'11.2"N 063°36'27.2"W
 L'action 'Modifier 50°14' pour lire 50°14'12"' touchant la cartouche
 de cette carte, doit être portée avant la présente action. MPO(6405449-04)

Rayer la profondeur de 8 mètres 50°14'11.7"N 063°36'29.7"W
 L'action 'Modifier 50°14' pour lire 50°14'12"' touchant la cartouche
 de cette carte, doit être portée avant la présente action. MPO(6405449-05)

Rayer la profondeur de 7 mètres 9 décimètres 50°14'12.4"N 063°36'33.1"W
 L'action 'Modifier 50°14' pour lire 50°14'12"' touchant la cartouche
 de cette carte, doit être portée avant la présente action. MPO(6405449-06)

Modifier 50°14' pour lire 50°14'12" du côté Est du cartouche MPO(6405462-01)

Modifier 50°14' pour lire 50°14'12" du côté Ouest du cartouche MPO(6405462-02)

Porter une profondeur de 5 mètres 8 décimètres 50°14'12.6"N 063°36'32.7"W
 L'action Modifier 50°14' pour lire 50°14'12"' touchant la cartouche
 de cette carte, doit être portée avant la présente action. MPO(6405449-01)

Porter une profondeur de 5 mètres 9 décimètres 50°14'11.8"N 063°36'29.4"W
 L'action Modifier 50°14' pour lire 50°14'12"' touchant la cartouche
 de cette carte, doit être portée avant la présente action. MPO(6405449-02)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une profondeur de 3 mètres 50°14'11.4"N 063°36'27.1"W
L'action 'Modifier 50°14' pour lire 50°14'12" touchant la cartouche de cette carte, doit être portée avant la présente action.

MPO(6405449-03)

Porter un câble aérien entre 50°14'13.7"N 063°36'36.1"W
et 50°14'13.6"N 063°36'38.6"W

1- L'action Modifier 50°14' pour lire 50°14'12" touchant le cartouche de cette carte, doit être portée avant la présente action.
2- Ce câble constitue une obstruction à la navigation.

MPO(6405476-01)

4474 - Baie de la Tabatière - Nouvelle édition - 28-MAI-1999 - NAD 1983

27-JUIN-2003

LNM/D. 27-AVR-2001

Rayer la profondeur de 4 brasses 1 pied 033°36', 466 mètres du coin SW du cadre de la carte

MPO(6405523-03)

Rayer la profondeur de 3 brasses 4 pieds 030°55', 494 mètres du coin SW du cadre de la carte

MPO(6405523-04)

Porter une profondeur de 0 brasse 4 pieds 038°50', 368 mètres du coin SW du cadre de la carte

MPO(6405523-01)

Porter une profondeur de 3 brasses 2 pieds 033°21', 460 mètres du coin SW du cadre de la carte

MPO(6405523-02)

Porter une profondeur de 3 brasses 1 pied 030°26', 494 mètres du coin SW du cadre de la carte

MPO(6405523-05)

4486 - Baie des Chaleurs/Chaleur Bay - Nouvelle édition - 19-FEV-1999 - NAD 1983

06-JUIN-2003

LNM/D. 23-MAI-2003

Modifier 2 Lts FR pour lire 2 Lts Iso R 47°39'00.0"N 065°38'06.0"W
(G2002173) LF(1331) MPO(6300663-01)

4845 - BAY BULLS AND/ET WITLESS BAY - Nouvelle édition - 12-SEPT-1997 - NAD 1983

13-JUIN-2003

LNM/D. 02-MAI-2003

Porter une épave non dangereuse, profondeur inconnue 47°18'26.6"N 052°47'49.2"W

MPO(6300879-01)

4849 - Plans, Conception Bay, Trinity Bay and/et Bonavista Harbour - Carte nouvelle - 30-DEC-1988 - NAD 1983

13-JUIN-2003

LNM/D. 23-MAI-2003

Coller l'annexe graphique ci-incluse 47°41'18.0"N 053°13'00.0"W

MPO(6500109-02)

4849 - Catalina and/et Port Union - Carte nouvelle - 30-DEC-1988 - NAD 1983

20-JUIN-2003

LNM/D. 13-JUIN-2003

Remplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, WHIS, marquée TC2 par une bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, marquée TC2 48°30'14.0"N 053°01'26.3"W

(N2002049) LF(452) MPO(6300408-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

4849 - Fish Plant / Conserverie de Poisson - Carte nouvelle - 30-DEC-1988 - NAD 1983

13-JUIN-2003 LNM/D. 23-MAI-2003
Coller l'annexe graphique ci-incluse 47°42'30.0"N 053°18'30.0"W
MPO(6500109-01)

L/C4850 - Cape St. Francis to/à Baccalieu Island and/et Heart's Content - Carte nouvelle - 11-MAI-1990 - NAD 1983

13-JUIN-2003 LNM/D. 16-MAI-2003
Rayer la bouée de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), BELL, 48°06'02.8"N 053°01'45.6"W
marquée TP (N2002047) LF(471.5) MPO(6300406-01)

Remplacer la bouée charpente de tribord à cloche lumineuse rouge, FI R, 48°04'57.0"N 052°54'09.0"W
BELL, marquée CV2 par une bouée charpente de tribord
lumineuse, rouge, FI R, marquée CV2 (N2002050) LF(474) MPO(6300409-01)

Porter une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, FIG, marquée TP1 48°05'56.5"N 053°01'19.7"W
(N2002052) LF(471.51) MPO(6300410-01)

4853 - Trinity Bay - Northern Portion/Partie nord - Nouvelle édition - 30-JUIL-1999 - NAD 1983

20-JUIN-2003 LNM/D. 18-OCT-2002
Remplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, WHIS, 48°30'14.8"N 053°01'26.0"W
marquée TC2 par une bouée charpente de tribord lumineuse
rouge, FIR, marquée TC2 (N2002049) LF(452) MPO(6300408-01)

L/C4854 - Catalina Harbour to/à Inner Gooseberry Islands - Carte nouvelle - 25-AVR-1997 - NAD 1983

20-JUIN-2003 LNM/D. 11-AVR-2003
Remplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, WHIS, 48°30'14.8"N 053°01'26.0"W
marquée TC2 par une bouée charpente de tribord lumineuse
rouge, FIR, marquée TC2 (N2002049) LF(452) MPO(6300408-01)

4905 - Cape Tormentine à/to West Point - Nouvelle édition - 29-DEC-2000 - NAD 1983

06-JUIN-2003 LNM/D. 20-JUIL-2001
Porter une bouée conique de tribord, rouge, marquée DM4 46°37'01.9"N 064°22'15.4"W
(G2002169) MPO(6300642-01)

Porter une bouée conique de tribord, rouge, marquée DM6 46°37'04.3"N 064°22'15.2"W
(G2002170) MPO(6300643-01)

4911 - Entrée à/Entrance to Miramichi River - Nouvelle édition - 07-MAI-1993 - NAD 1983

06-JUIN-2003 LNM/D. 28-FEV-2003
Rayer le feu d'alignement antérieur FY 6m 47°03'05.1"N 064°58'19.1"W
(G2002183) LF(1169.4) MPO(6300674-01)

Rayer le feu d'alignement postérieur FY 10m et son alignement 47°02'59.8"N 064°58'24.1"W
(G2002184) LF(1169.5) MPO(6300675-01)

4920 - Bathurst Harbour - Nouvelle édition - 18-SEPT-1998 - NAD 1983

06-JUIN-2003 LNM/D. (1960-1999)
Remplacer la bouée à espar de tribord rouge, marquée EP38 par une bouée à 47°38'52.0"N 065°37'59.9"W
espar de tribord lumineuse rouge, QR, marquée EP38 (G2002171) LF(1332.6) MPO(6300644-01)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Remplacer la bouée à espar de bâbord verte, marquée EP65 par une bouée à espar de bâbord lumineuse verte, QG, marquée EP65 47°36'56.0"N 065°38'30.6"W
(G2002172) LF(1336.8) MPO(6300645-01)

Modifier FR 8m pour lire Iso R 1s 8m vis-à-vis le feu d'alignement antérieur 47°39'06.5"N 065°37'23.4"W
(G2002173) LF(1331) MPO(6300663-01)

Modifier FR 18m pour lire Iso R 4s 18m vis-à-vis le feu d'alignement postérieur 47°39'06.5"N 065°37'23.4"W
(G2002174) LF(1332) MPO(6300664-01)

4921 - Sainte-Thérèse-de-Gaspé - Nouvelle édition - 06-MARS-1998 - NAD 1983

13-JUIN-2003 LNM/D. 14-MARS-2003
Porter une profondeur de 4 mètres 7 décimètres 48°24'47.8"N 064°23'34.3"W
MPO(6405478-01)

Porter une profondeur de 3 mètres 9 décimètres 48°24'53.9"N 064°23'28.2"W
MPO(6405478-02)

Porter une profondeur de 1 mètre 6 décimètres 48°24'54.6"N 064°23'28.9"W
MPO(6405478-03)

Porter une profondeur de 5 mètres 48°24'49.4"N 064°23'28.6"W
MPO(6405478-04)

4950 - Îles de la Madeleine - Carte nouvelle - 23-AOÛT-2002 - NAD 1983

20-JUIN-2003 LNM/D. 30-MAI-2003
Porter une zone de dépôt 47°22'30.0"N 062°00'30.0"W
MPO(6405485-01)

L/C4951 - Îles de la Madeleine - Partie sud/South Portion - Carte nouvelle - 04-JAN-1991 - NAD 1983

20-JUIN-2003 LNM/D. 30-MAI-2003
Porter une zone de dépôt 47°22'30.0"N 062°00'30.0"W
MPO(6405485-01)

L/C4952 - Îles de la Madeleine - Partie nord/Northern Portion - Carte nouvelle - 21-AOÛT-1992 - NAD 1983

20-JUIN-2003 LNM/D. 21-FEV-2003
Modifier FI 8s 49m 20M pour lire FI 8s 49m 10M vis-à-vis le feu 47°50'18.8"N 061°08'40.3"W
MPO(6405483-01)

4956 - Cap-aux-Meules - Nouvelle édition - 21-FEV-2003 - NAD 1983

13-JUIN-2003
Rayer la profondeur de 6 mètres 1 décimètre 47°22'46.9"N 061°51'16.0"W
MPO(6405481-04)

Modifier la légende 6,3m (2001) pour lire 6,3m (2002) 47°22'28.9"N 061°51'06.6"W
MPO(6405481-06)

Porter une profondeur de 3 mètres 8 décimètres 47°22'49.4"N 061°51'17.7"W
MPO(6405481-01)

Porter une profondeur de 5 mètres 1 décimètre 47°22'46.8"N 061°51'15.9"W
MPO(6405481-02)

Porter une profondeur de 4 mètres 6 décimètres 47°22'45.4"N 061°51'18.3"W
MPO(6405481-03)

**PARTIE 2 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX CARTES**

Porter une profondeur de 4 mètres 1 décimètre 47°22'34.0"N 061°51'01.6"W
MPO(6405481-05)

Porter une profondeur de 5 mètres 9 décimètres 47°22'24.9"N 061°51'02.5"W
MPO(6405482-01)

(P)Porter un diagramme dans le bloc titre sous la note CÂBLES
Un diagramme, nous montrant la vue de l'entrée de Cap-aux-Meules fut omis de certains exemplaires. Pour obtenir une copie avec le diagramme, prière de retourner votre copie à votre dépositaire de carte local.
MPO(6500117-01)

27-JUIN-2003 LNM/D. 13-JUIN-2003
Rayer la bouée à espar de tribord, rouge, marquée YD4 47°22'35.8"N 061°51'06.4"W
(L2003204) MPO(6405489-01)

6035 - Lake Nipissing / Lac Nipissing(Eastern Portion / Partie est) - Nouvelle édition - 28-DEC-2001 - NAD 1983

13-JUIN-2003 LNM/D. 14-JUIN-2002
Modifier Iso R pour lire Oc(3) R 10s vis-à-vis le feu 46°18'39.3"N 079°28'25.8"W
(D2003044) LF(1420) MPO(6600865-01)

6035 - North Bay - Nouvelle édition - 28-DEC-2001 - NAD 1983

13-JUIN-2003 LNM/D. 14-JUIN-2002
Modifier Iso R pour lire Oc(3) R 10s vis-à-vis le feu 46°18'39.3"N 079°28'25.8"W
(D2003044) LF(1420) MPO(6600865-01)

6242 - Lockport - Feuille 1 - Nouvelle édition - 13-JUIN-1980 - NAD 1927

06-JUIN-2003 LNM/D. 23-MAI-2003
Modifier la légende F R 65ft pour lire F R 81ft vis-à-vis le feu d'alignement 211½°, 220 pieds du feu d'alignement
postérieur antérieur
(D2003018) LF(1558.850) MPO(6600833-02)

L/C8014 - Grand-Banc/Grand Bank - Partie Nord-Est/Northeast Portion - Nouvelle édition - 18-NOV-1994 - NAD 1927

13-JUIN-2003 LNM/D. 21-FEV-2003
Rayer la bouée de mi-chenal lumineuse rouge et blanche, Mo (A), BELL 48°06'03.1"N 053°01'49.4"W
(N2002047) LF(471.5) MPO(6300406-01)

20-JUIN-2003 LNM/D. 13-JUIN-2003
Remplacer la bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR, WHIS par une bouée charpente de tribord lumineuse rouge, FIR 48°30'15.1"N 053°01'29.7"W
(N2002049) LF(452) MPO(6300408-01)

**PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE - MODIFICATIONS À LA
PUBLICATION DES AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME (ATLANTIQUE,
ST-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG ET L'ARCTIQUE DE L'EST) - 2003.**

Pages 3-12 à 3-15 – Zone STM de la Baie de Fundy

Remplacer le texte par ce qui suit:

ANNEXES DES ZONES DE SERVICES DE TRAFIC MARITIME

ZONE STM DE LA BAIE DE FUNDY

✚ **NOTE :** Les positions exprimées en latitude et en longitude, pour la Zone STM de la Baie de Fundy, sont données en NAD 83

La zone STM de la baie de Fundy comprend toutes les eaux canadiennes à l'intérieur de la zone délimitée par une ligne tirée dans une direction de 270° (vraie) depuis la pointe Chebogue, par 43 43 54.3N, 66 07 08.0W; de là, en passant par les positions suivantes :

(i)	43 43 54.3N	66 26 28.0W	(ii)	43 58 45.3N	66 27 43.0W
(iii)	44 09 30.3N	66 47 01.0W	(iv)	44 11 50.3N	66 49 31.0W
(v)	44 14 57.3N	66 52 40.0W	(vi)	44 17 21.2N	66 55 08.0W
(vii)	44 22 30.2N	67 18 58.1W	(viii)	44 29 50.2N	67 15 08.1W
(ix)	44 35 30.2N	67 08 13.0W	(x)	44 42 00.2N	66 58 22.0W
(xi)	44 46 35.6N	66 54 09.2W			

de là, longeant la frontière entre le Canada et les États-Unis jusqu'à la rive, à la position 45 11 30.5N, 67 17 00.6W; de là longeant la rive canadienne du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse jusqu'au point de départ à la pointe Chebogue, y compris la zone de pêche 2.

SECTEURS ET LIMITES

Secteur	Limites
1	La limite sud de la zone et une ligne joignant les positions suivantes : (i) 45 03 29.2N 66 27 32.8W (ii) 44 53 14.6N 66 36 00.1W (iii) 44 43 08.8N 66 44 16.6W (iv) 44 36 38.0N 65 56 28.7W
2	Depuis la limite intérieure du secteur 1 vers l'est jusqu'à une ligne joignant les positions 45 19 22.5N, 65 32 05.4W; et 44 56 54.3N, 65 15 49.4W, y compris les eaux du port de Saint-Jean, au nord d'une ligne joignant la pointe Pleasant, par 45 16 28.7N, 66 05 47.1W; et Pokiok, par 45 16 38.3, 66 05 34.5W.
3	Toutes les eaux entourées par les rives du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse à l'est d'une ligne joignant les positions 45 19 22.5N, 65 32 05.4W; et 44 56 54.3N, 65 15 49.4W; ligne qui est définie comme la limite est du secteur 2.

PARTIE 3 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

IDENTIFICATION ET FRÉQUENCES

Secteur	Identification	Voie	Fréquence (MHz)
1	« Fundy Traffic »	14	156.7
2	« Fundy Traffic »	12	156.6
3	« Fundy Traffic »	71	156.575

POINTS D'APPEL

Numéro	Secteur	Nom	Description générale et conditions	Description géographique
1A	1		Entrée sud-ouest du dispositif de séparation du trafic <i>Entrant</i>	Un point par 44 10 40.3N, 66 48 16.0W
1B	1		Sortie sud-ouest du dispositif de séparation du trafic <i>Sortant</i>	Un point par 44 16 09.3N, 66 53 54.0W
2A	1		<i>Trafic entrant seulement</i>	Un point par 44 19 11.4N, 66 34 12.4W
2B	1		<i>Trafic sortant seulement</i>	Un point par 44 23 16.9N, 66 39 28.0W
3A	1		<i>Trafic entrant seulement</i>	Un point par 44 30 09.3N, 66 15 56.5W
3B	1		<i>Trafic sortant seulement</i>	Un point par 44 32 25.8N, 66 20 46.0W
4A	1&2		Limite du secteur <i>Entrant</i>	Un point par 44 38 53.3N, 66 12 43.9W
4B	2		Limite du secteur <i>Sortant</i>	Un point par 44 50 17.8N, 66 14 19.5W
4C	2		<i>Trafic entrant seulement</i>	Un point par 44 44 49.1N, 66 10 32.7W
4D	1&2		Limite du secteur - <i>Trafic sortant seulement</i>	Un point par 44 39 38.1N, 66 18 11.2W
4E	2		Entrée/sortie du dispositif de séparation du trafic	Un point par 44 49 38.3N, 66 23 40.2W
5A	2		Sortie nord du dispositif de séparation du trafic - <i>Trafic entrant seulement</i>	Un point par 45 01 45.3N, 66 04 08.4W
5B	2		Sortie nord du dispositif de séparation du trafic - <i>Trafic sortant seulement</i>	Un point par 45 02 45.3N, 66 09 35.4W
6	2	Feu et bouée à sifflet lumineuse « J » du Port de Saint-Jean		Une ligne joignant les positions 45 13 30.4N, 66 05 45.1W; et 45 12 55.3N, 66 02 36.9W; et 45 12 59.3N, 66 00 28.2W

PARTIE 3 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

Numéro	Secteur	Nom	Description générale et conditions	Description géographique
7	2	Île Partridge		Une ligne joignant les positions 45 14 10.3N, 66 03 12.1W; et 45 14 20.3N, 66 00 07.9W
8	2			Un point par 45 15 30.3N, 66 03 31.3W
9	2			Un point par 45 16 10.9N, 66 04 24.9W
10	2			Un point par 45 16 00.5N, 66 05 39.1W
11	2			Un point par 45 15 51.5N, 66 02 37.6W
1C	1			Limite extérieure – Secteur 1
1E	1		Limite extérieure – Secteur 1 dans le chenal Grand Manan	Une ligne joignant les positions 44 22 30.2N, 67 18 58.1W; 44 29 50.2N, 67 15 08.1W; et 44 35 30.2N, 67 08 13.0W; et 44 42 00.2N, 66 58 22.0W; et 44 46 35.6N, 66 54 09.2W; et 44 47 39.1N, 66 53 07.5W
1P	1		Chenal Grand Manan	Une ligne joignant les positions 44 45 35.7N, 66 50 01.9W et 44 45 37.0N, 66 50 03.0W, et, de là, longeant la limite entre les zones de pêche 2 et 4 jusqu'à 44 47 39.1N, 66 53 07.5W; de là, longeant la frontière entre le Canada et les États-Unis jusqu'à 44 49 31.8N, 66 55 57.3W, et longeant le prolongement de cette frontière jusqu'à 44 50 16.8N, 66 57 05.2W
2P	1		De l'île Campobello jusqu'à The Wolves	Une ligne joignant les positions 44 55 57.4N, 66 53 55.3W; et 44 56 09.8N, 66 44 04.3W
2R	1		De l'île Wolf Sud-Ouest jusqu'à la limite du secteur	Une ligne joignant les positions 44 56 10.6N, 66 43 57.7W; et 44 53 14.6N, 66 36 00.1W
3Q	1&2		Limite du secteur	Une ligne joignant les positions 44 43 08.8N, 66 44 16.6W; 44 53 14.6N, 66 36 00.1W et 45 03 29.2N, 66 27 32.8W
5R	2			Une ligne joignant les positions 45 03 00.3N, 66 10 58.0W; 45 03 36.3N, 66 12 22.0W; et 45 07 06.7N, 66 20 50.8W
3P	1		Une ligne joignant la pointe Pea et Scott Head	Une ligne joignant les positions 45 02 19.6N, 66 48 31.1W; & 44 55 57.4N, 66 53 55.3W
4P	1		Passage Head Harbour	Une ligne joignant les positions 44 56 48.5N, 66 58 14.0W; et 44 55 40.6N, 66 56 37.4W

**PARTIE 3 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME**

Numéro	Secteur	Nom	Description générale et conditions	Description géographique
5P	1		Baie Passamaquoddy	Une ligne joignant les positions 45 04 17.0N, 66 55 12.6W; et une position sur la frontière entre le Canada et les États-Unis, par 45 01 36.7N, 67 03 56.6W
1M	1		Limite extérieure – Secteur 1 au sud-ouest de l'île Brier	Une ligne joignant les positions 43 58 45.3N, 66 27 43.0W; et 44 09 30.3N, 66 47 01.0W
2M	1		Entrée de la baie St. Mary's	Une ligne joignant les positions 44 05 12.0N, 66 12 42.8W; et 44 12 08.3N, 66 23 09.0W
3M	1		Extrémité sud du Petit Passage	L'arc d'un cercle d'un rayon de 1 ½ mille nautique centré sur la position 44 22 21.0N, 66 12 12.0W, s'étendant d'une rive à l'autre dans les eaux de la baie St.-Mary's et joignant les positions suivantes : 44 23 31.3N, 66 10 53.6W; 44 21 15.2N, 66 10 46.4W, et 44 21 19.9N, 66 13 44.1W
4M	1		Extrémité nord du Petit Passage	L'arc d'un cercle d'un rayon de 1 ½ mille nautique centré sur la position 44 24 14.5N, 66 12 55.0W, s'étendant d'une rive à l'autre dans les eaux de la baie de Fundy et joignant les positions suivantes : 44 23 02.8N, 66 14 10.8W; 44 25 19.6N, 66 14 21.7W; et 44 25 21.9N, 66 11 31.8W.
6M	2			Une ligne joignant les positions 44 39 56.6N, 65 49 57.2W; et 45 01 30.3N, 66 02 46.0W
5U	2			Une ligne joignant les positions 45 08 02.3N, 65 50 56.9W; et 45 15 24.3N, 65 48 39.9W
1D	2		Entrée/sortie du goulet Digby	L'arc d'un cercle d'un rayon de 2 milles nautiques centré sur la position 44 42 38.8N, 65 46 23.9W, s'étendant d'une rive à l'autre dans les eaux de la baie de Fundy et joignant les positions suivantes : 44 41 03.7N, 65 48 06.6W; 44 44 00.3N, 65 48 27.5W; et 44 43 09.9N, 65 43 41.4W.
5S	2			Une ligne joignant les positions 45 01 30.3N, 66 02 46.0W; et 45 08 02.3N, et 65 50 56.9W
8U	2&3		Limite – Secteurs 2 et 3	Une ligne joignant les positions 45 19 22.5N, 65 32 05.4W; et 44 56 54.3N, 65 15 49.4W
1L	1		Limite extérieure – Secteur 1 à l'ouest de Yarmouth (N.-É.)	Une ligne joignant les positions 43 43 54.3N, 66 26 28.0W; et 43 58 45.3N, 66 27 43.0W
1Y	1		Limite extérieure – Zone STM de la baie de Fundy près de Yarmouth (N.-É.)	Une ligne joignant les positions 43 43 54.3N, 66 07 08.0W; et 43 43 54.3N, 66 26 28.0W

PARTIE 3 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX AIDES RADIO A LA NAVIGATION MARITIME

Numéro	Secteur	Nom	Description générale et conditions	Description géographique
2Y	1		Yarmouth Sound	L'arc d'un cercle d'un rayon de 1½ mille nautique centré sur la position 43 46 57.3N, 66 09 29.5W, s'étendant d'une rive à l'autre dans les eaux de Yarmouth Sound et joignant les positions suivantes : 43 46 08.4N, 66 07 45.2W; 43 46 29.7N, 66 11 27.7W, et 43 48 24.5N, 66 10 00.3W.

Toutes les heures sont données en heure normale de l'Atlantique ou en heure avancée de l'Atlantique, selon l'heure en vigueur.

PARTIE 4 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Arctique canadien, volume II, quatrième édition, 1985 —

Page 85 — Paragraphe 175, dernière ligne – après «Ouest»

Insérer: — le moins profond étant une **roche** asséchant de 3 pieds (0,9 m) qui gît à 1,9 mille au NW de Cairn Island; l'édition 1983 de la carte indique cette roche comme une profondeur de 1₁ brasse (2,1 m).

(C2003-016.1)

Labrador et baie d'Hudson, sixième édition, 1988 —

Page 153 — Paragraphe 118, ligne 21

Supprimer: qui assèchent

Remplacer par: asséchant et marquées par la **bouée** lumineuse de bâbord NMM3 (270.45)

(N2003-08.6)

Page 174 — Paragraphe 37, dernière ligne (ré: ligne 3 de la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 4/1999)

Supprimer: une **bouée**

Remplacer par: la **bouée** lumineuse à espar cardinale Nord NDP (280.012)

(N2003-008.7)

Page 246 — Paragraphe 158, dernière ligne (ré: ligne 3 de la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/1999)

Supprimer: l'extrémité Sud de l'île Sud du groupe Aillik

Remplacer par: l'île centrale des trois îles Sud du groupe Aillik

(N2003-08.8)

Page 267 — Paragraphe 365, ligne 10 – après «(4 m)»

Insérer: et marqué par la **bouée** lumineuse de tribord NS6 (325.1)

(N2003-08.9)

Golfe du Saint-Laurent, première édition, 1992 —

Page 28 — Après le paragraphe 272

Insérer: 272.1 Le Service hydrographique du Canada opère un réseau d'enregistreurs numériques qui permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.14)

Page 50 — Paragraphe 109, ligne 1 (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 7/1998)

Supprimer: 1997

Remplacer par: 2002

(Q2003-030.1)

Page 55 — Paragraphe 37, ligne 3 (ré: ligne 2 de la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 9/1999 – après «**bouée**»

Insérer: lumineuse à espar

(N2003-08.0)

PARTIE 4 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 58 — Paragraphe 102, dernière ligne

Ajouter: **Twelve Feet Rock**, couverte d'au moins 11 pieds (3,4 m) d'eau et marquée par la **bouée** lumineuse à espar cardinale Ouest NJT (324.84), gît à 0,7 mille au NNW de Chateau Point.

(N2003-08.1)

Page 84 — Paragraphe 63, lignes 3 et 4

Supprimer: à sifflet de mi-chenal (211.5), marquée «XP»,

Remplacer par: à espar de tribord XP2 (211.5)

(N2003-08.2)

Page 84 — Paragraphe 65, lignes 5 et 6

Supprimer: «Une bouée ... XP2,»

Remplacer par: La **bouée** lumineuse à espar de tribord XP4 (211.7)

(N2003-08.3)

Page 86 — Paragraphe 81, ligne 5 (ré: lignes 4 et 5 de la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 11/2001)

Supprimer: «Le poste ... malsain»

Remplacer par: La zone à 0,3 mille au NW de Montagnac Rock serait malsaine

(N2003-08.4)

Page 188 — Supprimer le paragraphe 197

Remplacer par: 197 Le **quai** brise-lames de **Saint-Godefroi** (488 hab. en 2000) est implanté dans le côté SW de la **pointe Trachy** à 2 milles au SW de la pointe Smith. Un second brise-lames est situé à faible distance à l'Ouest du quai brise-lames. Un **feu** (1376), reposant sur une tour, s'élève près de l'extrémité du quai. Une **rampe de mise à l'eau** et des pontons sont aménagés dans la partie Nord du bassin. (Voir le diagramme **Saint-Godefroi** à la fin du volume.)

(Q2003-039.1)

Page 214 — INDEX, après «Tweed Island.....93»

Insert: Twelve Feet Rock.....58

(N2003-08.5)

Page NOTES — Remplacer le diagramme **SAINT-GODEFROI** par le nouveau diagramme **SAINT-GODEFROI** qui est annexé à la fin de la partie IV de cette Édition mensuelle.

(Q2003-039.2)

ATL 100 — Renseignements généraux — Côte Atlantique, première édition, 1992 —

Page 11 — Supprimer le tableau 1.1

(Q2002-007.1)

PARTIE 4 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 11 — Supprimer le paragraphe 90

Remplacer par: 90 Le SHC opère un réseau d'enregistreurs numériques qui permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.2)

Page 57 — Supprimer le paragraphe 104

Remplacer par: 104 Le Service hydrographique du Canada opère un réseau d'enregistreurs numériques qui permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.2)

ATL 101 — Terre-Neuve — Côtes Nord-Est et Est, première édition, 1997 —

Page 3 — Paragraphe 22, dernière ligne

Ajouter: La bouée lumineuse à espar de bâbord KN3 (239.24) est mouillée à quelque 0,25 mille au NW de l'extrémité Est de l'entrée de Amelia (Garden) Cove.

(N2003-05.3)

Page 27 — Paragraphe 280, dernière ligne

Ajouter: **Crocodile Shoal** gît à faible distance à l'ENE du quai public; ce danger pour la navigation est marqué par la **bouée** lumineuse à espar de tribord KE2 (265.1).

(N2003-05.4)

Page 35 — Paragraphe 82, dernière ligne

Ajouter: **Shoal Arm** est situé à 0,5 mille au SW de Otter Island; un barrage en bloque l'accès. Une roche, asséchant de 3 pieds (0,9 m), gît à 0,07 mille au Nord de l'extrémité Sud de l'entrée de Shoal Arm.

(N2003-05.5)

PARTIE 4 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 41 — Paragraphe 158, dernière ligne – après la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/2001

Ajouter: **Buzzard Shoal**, couvert d'au moins ¼ brasse (0,5 m) d'eau et marqué par la **bouée** lumineuse à espar de tribord DP4 (341.64), gît à quelque 0,2 mille au NE de Fox Island.

(N2003-05.6)

Page 79 — Paragraphe 84, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de tribord DF2 (365.21) est mouillée à faible distance au Sud de Simms Island.

(N2003-05.7)

Page 86 — Paragraphe 180, dernière ligne – après la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 1/1998

Ajouter: Des **bouées** lumineuses à espar jalonnent les abords de Musgrave Harbour.

(N2003-05.8)

Page 92 — Paragraphe 238, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord JP3 (421.1) est mouillée à 0,1 mille au SSW du feu.

(N2003-05.9)

Page 92 — Paragraphe 239, dernière ligne

Ajouter: **Harbour Rock**, couverte d'au moins 3 pieds (0,9 m) d'eau et marquée par la **bouée** lumineuse à espar de bâbord JW7 (410.52), gît à 0,15 mille à l'Ouest de l'extrémité SW de Bennets High Island.

(N2003-06.0)

Page 92 — Paragraphe 240, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord JW5 (410.51) est mouillée à quelque 0,8 mille à l'WSW de Black Island.

(N2003-06.1)

Page 110 — Paragraphe 413, ligne 13 et dernière ligne – après «**bouée**» (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 6/1999)

Insérer: lumineuse à espar

(N2003-06.2)

Page 111 — Paragraphe 429, dernière ligne (ré: correction émise dans l'Édition mensuelle n° 12/1999)

Supprimer: une **bouée**

Remplacer par: la **bouée** lumineuse de bâbord JP1 (439.31)

(N2003-06.3)

Page 122 — INDEX, après «Button Island, 48»

Insérer: Buzzard Shoal, 41

(N2003-06.4)

PARTIE 4 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 122 — INDEX, après «Crémaillère Harbour, 6»
Insérer: Crocodile Shoal, 27 (N2003-06.5)

Page 124 — INDEX, après «Harbour Rock (St. Anthony Harbour), 4»
Insérer: Harbour Rock (Wesleyville), 92 (N2003-06.6)

Page 128 — INDEX, après «Shoal Arm, 34»
Insérer: Shoal Arm (Little Bay Arm), 35 (N2003-06.7)

ATL 102 — Terre-Neuve — Côtes Est et Sud, première édition, 1995 —

Page 25 — Paragraphe 225, lignes 3 à 5
Supprimer: «La **bouée** ... Head.» (N2003-06.8)

Page 29 — Paragraphe 263, lignes 14 à 16
Supprimer: «Une bouée ... feu.» (N2003-06.9)

Page 56 — Paragraphe 91, ligne 5 – après «douce.»
Insérer: Un **feu** (510.5), reposant sur un mât, est placé sur
l'extrémité du quai. (N2003-07.0)

Page 57 — Paragraphe 98, ligne 16 – après «**bouée**»
Insérer: lumineuse à espar (N2003-07.1)

Page 92 — Paragraphe 196, dernière ligne – après la correction émise dans l'Édition mensuelle n° 9/1999
Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord PFD3
(56.21) est mouillée à 0,3 mille au SE de la pointe
SE de Davis Island. (N2003-07.2)

Page 102 — Paragraphe 308, ligne 6 – après «douce.»
Insérer: Un **feu** (40.5), reposant sur un mât, est placé sur
l'extrémité du quai public. (N2003-07.3)

ATL 103 — Terre-Neuve — Côte Sud-Ouest, première édition, 1995 —

Page 13 — Paragraphe 112, lignes 2 et 3
Supprimer: 5,2 m (17 pi)
Remplacer par: 4,3 m (14 pi) (N2003-07.4)

PARTIE 4 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 13 — Paragraphe 112, ligne 8

Supprimer: 3,7 et 5,5 m (12

Remplacer par: 3,5 et 5,5 m (11

(N2003-07.5)

Page 13 — Paragraphe 114, lignes 2 et 3

Supprimer: 5,6 m (8 et 18 pi)

Remplacer par: 4,8 m (8 et 16 pi)

(N2003-07.6)

Page 15 — Paragraphe 137, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord VS1 (113.4) est mouillée à quelque 0,1 mille au NW du brise-lames.

(N2003-07.7)

Page 20 — Paragraphe 159, ligne 4 – après «(6 à 14 brasses).»

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de tribord VV2 (115.2) est mouillée à 0,2 mille à l'WNW de l'extrémité SE de l'entrée de Andersons Cove.

(N2003-07.8)

Page 23 — Paragraphe 180, dernière ligne

Ajouter: La **bouée** lumineuse à espar de bâbord VE1 (116.41) est mouillée à quelque 0,1 mille au SW du quai de *J. Petite and Sons Ltd.*

(N2003-07.9)

ATL 110 — Fleuve Saint-Laurent — Cap Whittle/Cap Gaspé aux Escoumins et île d'Anticosti, deuxième édition, 2002 —

Page 2 — Après le paragraphe 10

Insérer: ^{10.1} Pour plus d'information concernant le niveau de l'eau, le navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques est installé le long du fleuve Saint-Laurent; ce système, appelé *SINECO* (*Système d'information sur les niveaux des eaux côtières et océaniques*), permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.4)

PARTIE 4 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 39 — Après le paragraphe 15

Insérer: 15.1 Pour plus d'information concernant le niveau de l'eau, le navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques est installé le long du fleuve Saint-Laurent; ce système, appelé *SINECO (Système d'information sur les niveaux des eaux côtières et océaniques)*, permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.5)

Page 60 — Après le paragraphe 15

Insérer: 15.1 Pour plus d'information concernant le niveau de l'eau, le navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques est installé le long du fleuve Saint-Laurent; ce système, appelé *SINECO (Système d'information sur les niveaux des eaux côtières et océaniques)*, permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.6)

PARTIE 4 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

ATL 111 — Fleuve Saint-Laurent — Île Verte à Québec, deuxième édition, 1999 —

Page 2 — Après le paragraphe 6

Insérer: 6.1 Pour plus d'information concernant le niveau de l'eau, le navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques est installé le long du fleuve Saint-Laurent; ce système, appelé *SINECO* (*Système d'information sur les niveaux des eaux côtières et océaniques*), permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.7)

Page 18 — Après le paragraphe 7

Insérer: 7.1 Pour plus d'information concernant le niveau de l'eau, le navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques est installé le long du fleuve Saint-Laurent; ce système, appelé *SINECO* (*Système d'information sur les niveaux des eaux côtières et océaniques*), permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.8)

Page 25 — Supprimer le paragraphe 85.

(Q2002-007.9)

PARTIE 4 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

Page 36 — Après le paragraphe 7

Insérer: 7.1 Pour plus d'information concernant le niveau de l'eau, le navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques est installé le long du fleuve Saint-Laurent; ce système, appelé *SINECO* (*Système d'information sur les niveaux des eaux côtières et océaniques*), permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.10)

Page 52 — Après le paragraphe 12

Insérer: 12.1 Pour plus d'information concernant le niveau de l'eau, le navigateur doit se référer aux *Tables des marées et courants du Canada* et au tableau inscrit sur les cartes. De plus, un réseau d'enregistreurs numériques permet d'obtenir les niveaux d'eau instantanés à différents sites et la prédiction pour les prochains jours. On peut obtenir les plus récentes informations sur le niveau de l'eau en communiquant avec les centres *SCTM* par voie VHF, ou en téléphonant au service automatisé d'information au 1-877-775-0790, ou en visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.11)

ATL 112 — Fleuve Saint-Laurent — Cap-Rouge à Montréal et rivière Richelieu, deuxième édition, 2001 —

Page 2 — Paragraphe 9, lignes 15 à 18

Supprimer: «s'abonnant ... -2286»

Remplacer par: visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.12)

Page 22 — Paragraphe 10, lignes 14 à 17

Supprimer: «s'abonnant ... -2286»

Remplacer par: visitant le site Web à l'adresse électronique www.cartes.gc.ca

(Q2002-007.13)

PARTIE 4 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES

CEN 301 — Fleuve Saint-Laurent, Montréal à Kingston, première édition, 1996 —

Page 7 — Paragraphe 77, lignes 7 et 8

Supprimer: «Le chenal ... **bouées**.»

(Q2003-038.1)

Page 8 — Supprimer le paragraphe 78 et le pictogramme qui lui est attenant.

(Q2003-038.2)

Page 9 — Paragraphe 95, ligne 2, ligne 3 et ligne 7

Annuler les corrections émises dans l'Édition mensuelle n° 3/2002.

(C2003-015.1)

Page 9 — Paragraphe 95, ligne 7

Supprimer: 54 pieds (16,5 m)

Remplacer par: 47 pieds (14,3 m)

(C2003-015.2)

CEN 306 — Baie Georgienne, première édition, 1998 —

Page 51 — Supprimer le paragraphe 259.

(C2003-018.1)

Voie navigable Trent-Severn, septième édition, 1989 —

Page 74 — Paragraphe 120, dernière ligne

Ajouter: Des **feux** privés marquent l'entrée de la marina.

(C2003-013.1)

Page 82 — Paragraphe 6, dernière ligne

Ajouter: Des **feux** privés marquent l'entrée de la marina.

(C2003-013.2)

Page 86 — Paragraphe 38, dernière ligne

Ajouter: Des **feux** privés marquent l'entrée de la marina.

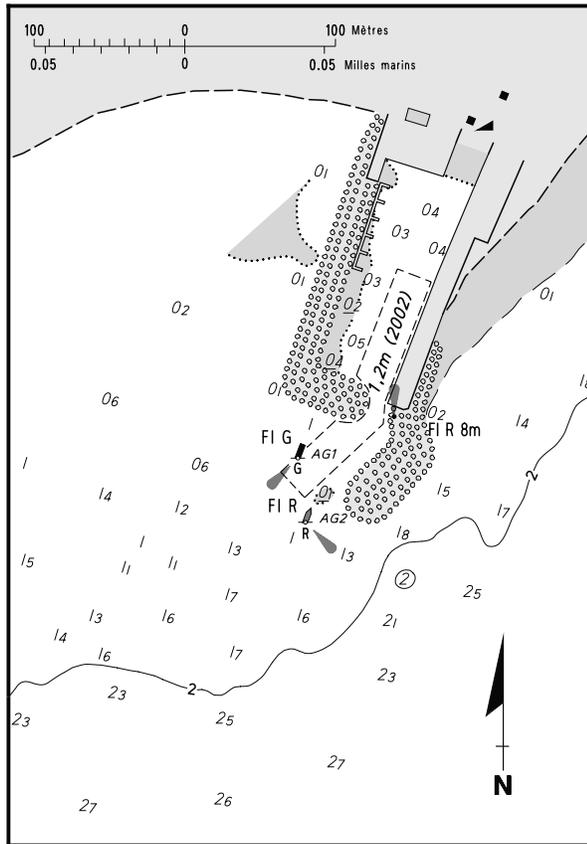
(C2003-013.3)

Page 106 — Après le paragraphe 11

Insérer: 11.1 Une bouée lumineuse du *Système d'acquisition de données océaniques (SADO)*, marquée 45151, est mouillée à l'Ouest de la route à 6,5 milles à l'WNW de Torah Island.

(C2003-017.1)

SAINT-GODEFROI (Échelle 1:5 000)



SOURCES: Levé par le ministère des travaux publics et des Services gouvernementaux, 1987-2002.

PARTIE 5 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

51.7	Southeast Bight, quai	47 23 41.7 54 34 42.2	Fl R	4s 4.0	4	Mât cylindrique gris. 2.6	À longueur d'année. Carte:4622 Éd. 06/03
230.4	L'Anse au Loup	51 31 14 56 49 36	Fl R	4s	Mât cylindrique gris. 2.4	Lum. 0.5 s; obs. 3.5 s. Saisonnier. Carte:4668 Éd. 06/03 (N02-167)
230.5	L'Anse au Diable - Bouée lumineuse ND2	51 33 25.4 56 44 56.4	Fl R	4s	Espar rouge, marquée "ND2".	Saisonnier. Carte:4020 Éd. 06/03 (N03-003)
235.33	Rack Cove Shoal - Bouée lumineuse KQ6						Rayer du Livre. Carte:4020 Éd. 06/03 (N02-093)
235.35	Sandy Point - Bouée lumineuse KQ8	51 31 57.7 55 27 33.4	Fl R	4s	Espar rouge, marquée "KQ8".	Saisonnier. Carte:4020 Éd. 06/03 (N02-114)
238.6	Griquet Harbour - Bouée lumineuse KU5						Rayer du Livre. Carte:4020 Éd. 06/03 (N03-011)
280.09	L'Anse au Diable - Bouée lumineuse ND2						Rayer du Livre. Carte:4020 Éd. 06/03 (N03-003)
452	Brandies - Bouée lumineuse TC2	À l'Est de Green Island. 48 30 14.8 53 01 26	Fl R	4s	Rouge, marquée "TC2".	Saisonnier. Carte:4853 Éd. 06/03 (N02-049)
471.5	Old Pelican - Bouée à cloche lumineuse TP						Rayer du Livre. Carte:4850 Éd. 06/03 (N02-047)
471.51	Old Pelican - Bouée lumineuse extérieure TP1	48 05 56.5 53 01 19.7	Fl G	4s	Espar verte, marquée "TP1".	Saisonnier. Carte:4850 Éd. 06/03 (N02-052)
474	Bay de Verde, Bouée lumineuse CV2	Abords de l'extrémité du brise- lames. 48 04 57 52 54 09	Fl R	4s	Rouge, marquée "CV2".	Saisonnier. Carte:4850 Éd. 06/03 (N02-050)

PARTIE 5 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu		Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	-------------------------	--	---	-------------------------	---	--

TERRE-NEUVE

480.7	<i>Point of Beach - Bouée lumineuse CG6</i>	47 41 30 53 12 35	<i>F</i>	<i>R</i>	4s	<i>Espar rouge, marquée "CG6".</i>	<i>À longueur d'année.</i>	Carte:4849 Éd 06/03
-------	---	----------------------	----------	----------	----	-------	-------	--	----------------------------	--------------------------------

ATLANTIQUE

689.3 H3421	Eddy Point - Alignement	Entrée SE., détroit de Canso.	Oc	Y	5s	11.9	15	Tour à claire-voie, marque de jour blanche, bande verticale rouge.	Lum. 4s; obs. 1s. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	Carte:4306 Éd. 06/03 (G02-177,178)
689.4 H3421.1		45 31 12 61 15 09.8	Fl	W	4s	11.5		
689.4 H3421.1		124°51' 361m du feu antérieur.	Oc	Y	5s	26.1	15	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour blanche, bande verticale rouge.	Lum. 4s; obs. 1s. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	

692 H3426	Park Point - Alignement	Sur une pointe, côté Ouest du détroit.	Oc	Y	5s	12.3	15	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour blanche, bande verticale rouge fluorescent.	Lum. 4s; obs. 1s. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	Carte:4306 Éd. 06/03 (G02-175,176)
693 H3426.1		45 32 35.5 61 19 18.4	Fl	W	4s	13.2	10.1		
693 H3426.1		146°18' 316.9m du feu antérieur.	Oc	Y	5s	25.1	15	Tour à claire-voie triangulaire, marque de jour blanche, bande verticale rouge fluorescent.	Lum. 4s; obs. 1s. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	Carte:4306 Éd. 06/03 (G02-175,176)

765	<i>Mad Dick Rock - Bouée à cloche lumineuse JJ6</i>	<i>Au Sud du rocher. 45 59 59.1 59 49 21.5</i>	<i>F</i>	<i>R</i>	4s	<i>Rouge, marquée "JJ6".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4377 Éd. 06/03
-----	---	--	----------	----------	----	-------	-------	------------------------------	--------------------	---------------------------------

849.3	<i>Ingonish Harbour North - Bouée lumineuse KH2</i>	46 41 22.2 60 21 39	<i>F</i>	<i>R</i>	4s	<i>Espar rouge, marquée "KH2".</i>	<i>Saisonnier.</i>	Carte:4365 Éd. 06/03 (G02-168)
-------	---	------------------------	----------	----------	----	-------	-------	--	--------------------	---

1169.4	Huckleberry Gully - Alignement								Rayer du Livre.	Carte:4911 Éd. 06/03 (G02-183,184)
1169.5										

1331 H1600	Carron Point - Alignement	Extrémité NW. de la pointe.	Iso	R	1s	7.5	8	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge.	Lum. 0.5s; obs. 0.5s. Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
1332 H1600.1		47 39 06.5 65 37 23.4	208°22' 527.5m du feu antérieur.	Iso	R	4s	17.9	14	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale rouge.

**Carte:4920
Éd. 06/03 (G02-173,174)**

PARTIE 5 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
ATLANTIQUE							
1332.6	Bathurst Harbour - Bouée lumineuse EP38	47 38 52 65 37 59.9	Q R	1s	Espar rouge, marquée "EP38". Saisonnier. Carte:4920 Éd. 06/03 (G02-171)
1336.8	Bathurst Harbour - Bouée lumineuse EP65	47 36 56 65 38 30.6	Q G	1s	Espar verte, marquée "EP65". Saisonnier. Carte:4920 Éd. 06/03 (G02-172)
1386 H1698	Newport - Alignement	48 15 19.8 64 45 10.4	F R	11.8	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 7.6 Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Fonctionne de nuit seulement.
1387 H1698.1		288°26' 116.4m du feu antérieur.	F R	18.9	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 12.2 Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Fonctionne de nuit seulement. Carte:4486 Éd. 06/03 (L03-198,199)
1388	Newport - Bouée à cloche lumineuse	Au Sud de la pointe Newport. 48 16 38 64 43 01.1	Mo(A) W	6s	Bandes verticales rouges et blanches, marquée "Newpo". Saisonnier. Carte:4921 Éd. 06/03 (L03-211)
1390 H1701	Newport-Point - Alignement	Extrémité du quai. 48 17 05.5 64 43 14.5	F R	7.2	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale noire. 6.1 Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Fonctionne de nuit seulement.
1391 H1701.1		341°50' 235.4m du feu antérieur.	F R	17.2	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour blanche, bande verticale noire. 15.2 Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Fonctionne de nuit seulement. Carte:4921 Éd. 06/03 (L03-200,201)
1483 H888	Grande Entrée - Alignement	Côté Est de l'entrée. 47 33 22.9 61 33 44.4	F R	6.3	7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 4.6 Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Fonctionne de nuit seulement.
1484 H888.1		025°57' 62.6m du feu antérieur.	F R	9.8	7	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange, bande verticale noire. 9.2 Visible sur l'alignement. À longueur d'année. Fonctionne de nuit seulement. Carte:4954 Éd. 06/03
1539.15	Saint-Augustin - Bouée lumineuse	51 10 32.5 58 18 06	Mo(A) W	6s	Bandes verticales rouges et blanches, marquée "STAUG". Saisonnier. Carte:4472 Éd. 06/03 (L03-212)

PARTIE 5 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu			Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
ATLANTIQUE									
1604 H1946	Havre de Mingan, entrée Est - Alignement	Près du rivage. 50 17 22 64 01 20.5	F	G	14.1	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 12.2	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
1605 H1946.1		287°50' 189m du feu antérieur.	F	G	22.1	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 19.8	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
Carte:4432 Éd. 06/03 (L03-186, 187)									
1606 H1950	Havre de Mingan, entrée Ouest - Alignement	Sur le rivage. 50 17 25 64 00 42.1	F	G	7.0	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 6.1	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
1607 H1950.1		065°47' 421m du feu antérieur.	F	G	21.1	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire, marque de jour rectangulaire orange faisant face au SE. 15.2	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
Carte:4432 Éd. 06/03 (L03-184,185)									
1615 H1974	Rivière-au- Tonnerre - Alignement	50 16 38.2 64 46 47.6	F	G	19.0	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 9.1	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
1616 H1974.1		359°50' 119.1m du feu antérieur.	F	G	25.7	16	Tour à claire-voie carrée, marque de jour orange fluorescent, bande verticale noire. 10.7	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.
Carte:4026 Éd. 06/03 (L03-182,183)									
1666 H1994.4	Sept-Îles	Extrémité du quai. 50 11 47.4 66 22 55.4	Iso	W	4s	10.9	9	Mât cylindrique. 8.2	Lum. 2 s; obs.2 s Entretenu par l'Administration portuaire de Sept-Îles. Clignotent alternativement. À longueur d'année.
Carte:1220 Éd. 06/03 (L03-062,202)									
1683.1	Havre de Ste- Anne-des-Monts, brise-lames Nord	Brise-lames Nord. 49 08 05.2 66 29 17	Fl	R	6s	3.8	3	Support sur brise-lames.	Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
Carte:1230 Éd. 06/03 (L03-190)									
1683.2	Havre de Ste- Anne-des-Monts, brise-lames Sud	Brise-lames Sud. 49 08 01.6 66 29 17.2	Fl	G	6s	3.4	3	Support sur brise-lames.	Saisonnier. Fonctionne de nuit seulement.
Carte:1230 Éd. 06/03 (L03-191)									

PARTIE 5 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

ATLANTIQUE

1685 H1860	Cap-Chat	Pointe NE. du cap. 49 05 20.4 66 44 28	Fl W	6s	41.4	15	Tour carrée blanche. 13.5	Lum. pér. 6 s. Entretenu par le Centre d'interprétation Vents du Large. Feu de secours de nuit. À longueur d'année.	Carte:1236 Éd. 06/03 (L03-148)
1895.2 H2255	Cap Gribane - Alignement	47 08 27.2 70 41 08.8	F W	13.2	17	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire orange fluorescent. 7.6	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	
1895.3 H2255.1		023°52' 445.4m du feu antérieur.	F W	27.2	17	Tour à claire-voie carrée, marque de jour rectangulaire orange fluorescent. 10.7	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	Carte:1317 Éd. 06/03 (L03-136,137)
2015 H2358	Leclercville (St. Emmélie) - Alignement	Sur la rive Sud. 46 33 44.6 72 00 49	F G	37.0	17	Tour à claire-voie carrée grise, marque de jour lattée orange fluorescent, bande verticale noire. 9.2	Visible sur l'alignement. Feu de secours. À longueur d'année.	
2016 H2358.1		092°42' 1041.8m des feux antérieurs.	F G	56.7	17	Tour à claire-voie blanche, marque de jour lattée orange fluorescent, bande verticale noire. 10.9	Visible sur l'alignement. À longueur d'année.	
			F G	56.7	6		Visible 360°.	Carte:1314 Éd. 06/03 (L03-159,160)

EAUX INTÉRIEURES

519.8	Lakefront Promenade	Sur le brise-lames. 43 33 48.7 79 33 20.7	Q R	1s	7.6	3	Tour cylindrique blanche, partie supérieure rouge. 4.8	Lum. 0.3s; obs. 0.7s Saisonnier.	Carte:2077 Éd. 06/03 (B03-021)
604	Scudder, quai	Extrémité du quai Nord. 41 48 51.6 82 39 35.6	Iso R	4s	7.6	8	Sur un silo.	Saisonnier.	Carte:2181 Éd. 06/03 (B03-023)
875	Penetang Harbour - Alignement							Rayer du Livre	
876									Carte:2218 Éd. 06/03 (D03-038,039)

PARTIE 5 – Édition 06/2003
CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caracté- ristiques du feu	Hau- teur focale en m. au dessus de l'eau	Portée Nomi- nale	Description ----- Hauteur en mètres au dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume
-----	-----	--	------------------------------	---	-------------------------	---	--

EAUX INTÉRIEURES

1227	Sainte-Anne-de- Bellevue - Alignement	Sur la jetée NE. du canal.	Iso	Bu	2s	8.5	6	Tour cylindrique blanche, marque de jour orange fluorescent.	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
		45 24 19.5 73 57 25.9							
1228		128° 134.7m du feu antérieur.	F	Bu	12.4	6	Tour cylindrique blanche, marque de jour orange fluorescent.	Fonctionne de nuit seulement. Saisonnier.
									Carte:1510 Éd. 06/03 (L03-214,215)
1371.1	Lake Simcoe - Bouée SADO lumineuse 45151	44 30 01 79 22 05	Fl(5)	Y	20s	Jaune, marquée "45151".	Saisonnier. Entretenu par Environnement Canada.
									Carte:2028 Éd. 06/03 (D03-046)
1420	North Bay	Sur le brise-lames. 46 18 39.3 79 28 25.8	Oc(3)	R	10s	12.0	10	Mât cylindrique, marque de jour rectangulaire rouge et blanche. 9.0	Saisonnier.
									Carte:6035 Éd. 06/03 (D03-044)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE
RAPPORT D'INFORMATIONS MARITIMES ET FORMULE DE SUGGESTION

Officier de navigation observateur : _____ Capitaine _____

Navire (ou adresse) _____

Dans le cas d'un navire marchand, ajouter le nom de la compagnie et l'adresse du siège social:

Emplacement général: _____

Objet: _____

Position approx : _____ de latitude _____ de longitude

Carte utilisée pour le pointage : _____ (corrigée d'après l'Avis aux navigateurs n° _____ de 2000 _____)

Publications en cause: (mentionner le volume et la page) _____

Détails aux complets (joindre au besoin des feuilles supplémentaires)

Heure (UTC) _____ Date _____

INSTRUCTIONS:

Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications.

** Dans le cas de dangers à la navigation (ou apparences de danger), il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.*

Les rapports doivent être transmis au Centre de Services de Communication et Trafic Maritime le plus proche et confirmés par lettre expédiée à une des adresses suivantes:

Directeur, Systèmes à la navigation maritimes
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

OU

Hydrographe fédéral
Service hydrographique du Canada
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa (ON) K1A 0E6

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

Dans le cas de la découverte de danger (ou apparence de danger) à la navigation, ou lorsque des corrections aux Instructions Nautiques semblent nécessaires.